

# Rapport de durabilité 2025

PUBLICATION VOLONTAIRE

Document d'information  
du Conseil d'Administration  
à l'Assemblée Générale

NON ANNEXÉ AU RAPPORT DE GESTION

Juin 2026





Mesdames, Messieurs,

Dans une logique de continuité et de transparence concernant la publication de sa performance extra-financière, voici publié ci-après, à titre volontaire, le rapport de durabilité de la société Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher et de ses filiales (ci-après « Groupe Rocher » ou le groupe » ou « Groupe » ou « groupe ») pour l'exercice 2025.

Depuis la publication de sa Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) en 2024, auparavant établie sur le fondement des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce, le cadre juridique applicable au groupe a évolué :

- Depuis l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 et ses textes d'application, l'« état d'informations en matière de durabilité » est désormais régi par l'article L.232-6-3 du Code de commerce, pris pour l'application de la directive (UE) 2022/2464 (*Corporate Sustainability Reporting Directive* ou CSRD) et des normes ESRS adoptées par le Règlement délégué (UE) 2023/2772,
- En 2025, deux modifications législatives sont intervenues : au niveau européen, la directive (UE) 2025/794 dite « *Stop the clock* » a décalé de deux ans certaines dates d'application de la CSRD ; au niveau national, la loi n° 2025-391 du 30 avril 2025 a adapté le droit français en conséquence et a modifié l'article L.232-6-3.

Il en résulte qu'au titre de l'exercice 2025, le Groupe Rocher, groupe non coté, n'est pas soumis à l'obligation légale de publier un « état d'informations en matière de durabilité » au sens de l'article L.232-6-3.

Le présent document relatif à l'exercice 2025 est établi en référence aux normes européennes d'information en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* ou ESRS) adoptées par le Règlement délégué (UE) 2023/2772, et ajustées par le Règlement délégué (UE) 2025/1416 (« *Quick fix ESRS* ») en 2025. Dans le cadre de cette publication volontaire, le groupe ne revendique pas une stricte conformité aux ESRS applicables aux entités éligibles dont ne relève pas le Groupe Rocher. La base de préparation, le périmètre et, le cas échéant, les limites méthodologiques d'établissement du présent rapport figurent en Annexes.

Ce rapport ne constitue pas un « état d'informations en matière de durabilité » tel que prévu à l'article L.232-6-3 du Code de commerce, et s'inscrit dans le contexte du report d'échéancier décidé par la directive (UE) 2025/794 dite « *Stop the clock* » et sa transposition par la loi n° 2025-391.

#### **LABORATOIRES DE BIOLOGIE VÉGÉTALE YVES ROCHER**

Société anonyme au capital de 4 818 790,05 euros

Siège social : La Croix des Archers 56 200 La Gacilly

N°876 580 077 R.C.S. Vannes

<b>ÉDITO.....</b>	<b>4</b>
<b>CONTEXTE .....</b>	<b>5</b>
<i>Les enjeux RSE du Groupe Rocher .....</i>	<i>11</i>
<i>Résultats de l'analyse de double matérialité du Groupe Rocher.....</i>	<i>13</i>
<i>Liste des impacts, risques et opportunités matériels du Groupe Rocher .....</i>	<i>13</i>
<b>LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2025 DU GROUPE ROCHER.....</b>	<b>17</b>
<b>CONSOMMATION PLUS RESPONSABLE .....</b>	<b>17</b>
<b>PRODUITS À FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL.....</b>	<b>17</b>
<b>COMMUNICATION PLUS RESPONSABLE .....</b>	<b>20</b>
<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS.....</b>	<b>23</b>
.....	<b>27</b>
<b>GOVERNANCE .....</b>	<b>27</b>
<b>TRANSFORMATION DES MODÈLES D'AFFAIRES.....</b>	<b>27</b>
<b>ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET RÈGLEMENTATIONS .....</b>	<b>30</b>
<b>CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES.....</b>	<b>33</b>
.....	<b>37</b>
<b>ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>37</b>
<b>ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LE GROUPE ET SES PARTENAIRES .....</b>	<b>37</b>
<b>ADAPTATION DU GROUPE ET SON ÉCOSYSTÈME AU CHANGEMENT CLIMATIQUE .....</b>	<b>42</b>
<b>PRÉSERVATION DES EAUX ET DES SOLS.....</b>	<b>44</b>
<b>PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES .....</b>	<b>45</b>
<b>UTILISATION RAISONNÉE DES RESSOURCES ET GESTION DES DÉCHETS .....</b>	<b>49</b>
.....	<b>52</b>
<b>SALARIÉ(E)S .....</b>	<b>52</b>
<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES .....</b>	<b>52</b>
<b>DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES INTERNES.....</b>	<b>55</b>
<b>CULTURE D'ENTREPRISE ET MOBILISATION DES ÉQUIPES.....</b>	<b>57</b>
<b>TERRITOIRES &amp; COMMUNAUTÉS .....</b>	<b>61</b>
<b>APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE ET RESPECT DES DROITS HUMAINS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR.....</b>	<b>61</b>
<b>ANCRAGE TERRITORIAL ET SOUTIEN AUX ÉCONOMIES LOCALES.....</b>	<b>65</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>68</b>
<b>NOTE MÉTHODOLOGIQUE.....</b>	<b>68</b>

# ÉDITO

Chères lectrices, chers lecteurs,

« Cette année encore, nous évoluons dans un environnement mondial instable, traversé par des tensions économiques, sociales et géopolitiques, qui questionnent le rôle des entreprises et leurs responsabilités. Cette année encore, la RSE a connu des accélérations, mais aussi des remises en cause, des ajustements réglementaires, des débats sur le rythme et le périmètre des transformations à mener.

Dans ce contexte mouvant, une certitude demeure pour le Groupe Rocher : **la performance durable est un levier stratégique**. Une boussole pour nos choix long-terme, déterminante pour construire notre résilience. Elle nous oblige à mesurer, à prioriser et à piloter nos impacts avec la même exigence que nos résultats économiques.

Face aux perturbations et à l'incertitude, notre responsabilité est double : **tenir le cap tout en restant agiles**. Tenir le cap sur nos ambitions environnementales et sociales, parce qu'elles s'inscrivent dans le temps long et répondent à des enjeux systémiques. Et rester agiles dans nos modes de mise en œuvre, en adaptant nos trajectoires, nos outils et nos méthodes pour rester pertinents et crédibles au regard des nouveaux enjeux. »



**Jean-David Schwartz,**  
Directeur Général  
Exécutif  
Groupe Rocher



**Jeanne Renard,**  
Directrice People,  
Mission & Transformation  
Groupe Rocher

« Mais 2025 nous l'a aussi rappelé avec force : **aucune transformation durable ne se construit seule**. Elle repose sur notre capacité à faire collectif, à embarquer, dialoguer, coconstruire. Avec nos équipes d'abord, qui vivent ces transformations au quotidien. Avec nos partenaires et fournisseurs, indispensables pour faire évoluer nos pratiques à l'échelle de la chaîne de valeur. Avec nos territoires, fers de lance de la transition et auxquels nous sommes profondément attachés. Et avec nos clients et clientes, dont les attentes évoluent et qui demandent clarté, sincérité et preuves concrètes.

Cette approche se traduit par des choix structurants : renforcer le pilotage de notre performance extra-financière, poursuivre l'intégration des enjeux RSE dans l'ensemble des métiers, et faire de la transformation humaine et managériale le moteur de notre stratégie. Car la transition ne repose pas uniquement sur des indicateurs ou des feuilles de route ; elle repose sur des compétences, des engagements et une culture commune. »

« Nous savons que ce chemin est particulièrement exigeant pour nous toutes et tous. Mais nous sommes convaincus que c'est en combinant **pragmatisme, exigence de performance et force du collectif** que nous pourrions continuer à transformer durablement nos modèles. Le présent document témoigne de cette dynamique, résolument orientée vers l'impact positif et la pérennité du Groupe Rocher. »

« Nous remercions l'ensemble des équipes et partenaires du Groupe Rocher pour leur engagement constant et leur capacité à faire avancer cette transformation, même dans un contexte marqué par une complexité nouvelle. »

## CONTEXTE

En 2025, le nouveau cadre législatif européen en matière de durabilité a fait l'objet de remaniements : les textes encadrant la publication des performances sociales, environnementales et sociétales des entreprises ont été revus par l'Union Européenne et restent à finaliser en 2026. En l'état des refontes et transpositions de la directive européenne CSRD en droit français, le Groupe Rocher n'est temporairement pas soumis à l'obligation légale de publication pour ses exercices fiscaux 2025 et 2026.

Soucieux d'assurer une continuité méthodologique et la communication transparente de sa performance extra-financière à destination des parties prenantes, le Groupe Rocher a fait le choix de publier à titre volontaire le présent rapport de durabilité pour son exercice 2025. Cette publication prend le relais des précédentes DPEF du groupe, dont les bases ont été révisées pour construire un nouveau référentiel interne, inspiré des attentes et méthodologies issues de la CSRD.

Pour s'approprier un cadre méthodologique qui lui sera prochainement applicable, et devancer un besoin d'homogénéité de ses publications extra-financières à venir, le groupe a appuyé ses travaux de 2025 sur les « ESRS » au sens de la CSRD, et notamment sur l'« analyse de double matérialité » et les « impacts, risques et opportunités », sans pour autant constituer un « état de durabilité » au sens de la directive européenne, dont les textes restent à finaliser.

## LE MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE ROCHER

Créateur de la Cosmétique Végétale®, le Groupe Rocher met depuis plus de 60 ans son expertise au service de produits de qualité et efficaces pour toutes et tous. Le groupe rassemble des sociétés ayant toutes en commun une démarche écocitoyenne et la préservation de la biodiversité.

Depuis 2022, afin d'accompagner les évolutions de ses activités, améliorer sa rentabilité, respecter ses engagements financiers et préparer l'avenir, le groupe a initié une phase de transformation impliquant un travail d'adaptation de ses organisations.

Ces réorganisations, entamées en 2023 dans plusieurs filiales à l'international, se sont poursuivies sur 2024 avec la cession de la marque Flormar, à un repreneur ayant des ambitions adaptées pour accompagner son développement, notamment à l'international, tout en libérant des marges de manœuvre pour le groupe.

En 2025, fort d'une première phase de restructuration financière réussie, le groupe a amorcé la seconde phase de sa stratégie, dans l'optique de donner sa pleine puissance à son cœur d'expertise, la beauté et le bien-être naturels, efficaces et engagés, autour de ses quatre marques Yves Rocher, Arbonne, Sabon et Dr. Pierre Ricaud. Dès lors, le groupe a souhaité offrir de nouvelles perspectives à ses marques de mode enfantine et d'entretien de la maison, Petit Bateau et Stanhome, et a initié leur processus de cession.

Ainsi, le Groupe Rocher, en lien avec sa mission et sa raison d'être, a désormais pour objectif de devenir le référent de la beauté et bien-être, naturels, efficaces et engagés d'ici 2030.

**Un groupe familial**

Créateur de valeur, indépendant depuis 1979 et avec un ancrage territorial fort.

*Reconnect people to Nature*

**Entreprise à Mission depuis octobre 2019**

Promouvoir le lien entre nos communautés et la nature car nous sommes convaincus que la nature a un impact positif sur le bien-être des personnes et donc sur leur envie d'agir pour la planète.

**NOS RESSOURCES**

**Humaines**

9 087 collaboratrices et collaborateurs dont 83% de femmes

52% de femmes dans les comités de direction des marques et des métiers



**Environnementales**

44 993 MWh d'énergie consommés

28 277 m<sup>3</sup> d'eau consommés

72% d'ingrédients d'origine naturelle



**Financières**

Un actionnariat familial à 97,6%



**Communautés**

Une force de vente de plus d'un million de personnes

Près de 16 000 fournisseurs



**NOTRE CHAÎNE DE**



**Fabrication**

80% de nos produits fabriqués dans les 2 sites de production du groupe.



**Recherche et développement**

L'éco-conception au cœur du processus de développement produit afin d'aller vers toujours plus de naturalité, de durabilité et de qualité.



**G**

## Des marques cosmétiques

dans les secteurs de la beauté et bien-être, naturels, efficaces et engagés.

YVES ROCHER  
FRANCE



Dr. Pierre Ricaud

arbonne.



## VALEUR INTÉGRÉE



### Distribution

Distribution dans le monde entier via 10 sites logistiques en propre et des sites partenaires du groupe.



### Commercialisation

Vente dans plus de 93 pays à travers un réseau de près de 2 300 magasins, de la vente par internet, directe et par correspondance.

# R.

### Fin de vie

Une démarche d'éco-conception visant à réduire l'impact de la fin de vie des produits et de leur packaging.

## NOTRE CRÉATION DE VALEUR

### Humaine

Un taux d'engagement des collaboratrices et collaborateurs de 4/5

41,5% des salarié(e)s formés à la formation RSE de la marque Yves Rocher



### Environnementale

-59% d'émissions GES vs 2022 sur le scope 1 & 2 et -25% sur le scope 2

62% d'énergie renouvelable consommés sur les sites et magasins en fond propre du groupe



### Client(e)s

243 millions de produits fabriqués par le groupe et ses sous-traitants

50 millions de client(e)s

Présence dans 93 pays



### Financière

1,9 milliards € de chiffre d'affaires dont 52% en Europe



### Communautés

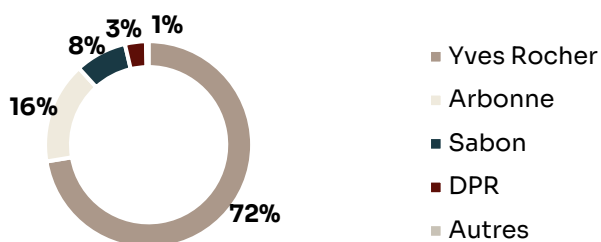
2,1 millions de produits proposés au don

7,3 millions € donnés à des associations

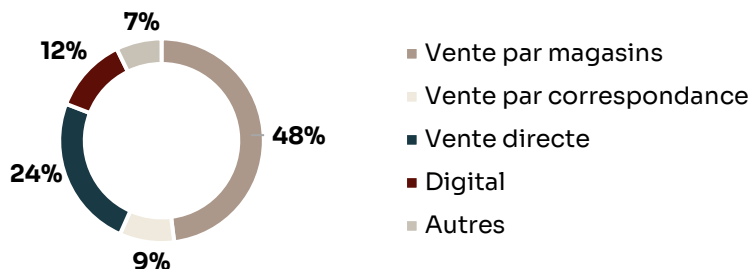


Le modèle du Groupe Rocher est unique, de la recherche à la production, en passant par la commercialisation, chacune des marques du groupe est active sur l'ensemble de la chaîne de valeur de ses produits. La spécificité du groupe réside également dans la diversité des modes de distribution proposés par ses marques (vente par magasins, vente par internet, vente directe et vente par correspondance). Profondément attaché à ses racines bretonnes, le groupe opère à l'international et stimule la vitalité de tous les territoires où il est implanté, grâce à ses activités industrielles mais aussi grâce à son implication dans le développement local.

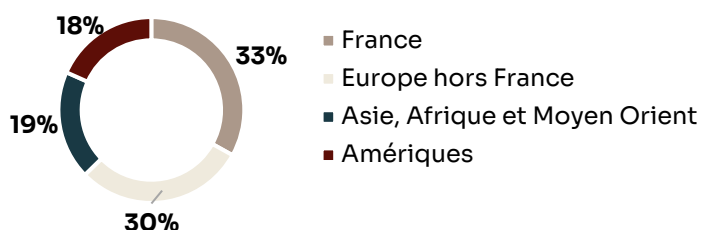
**Chiffre d'affaires par marque**



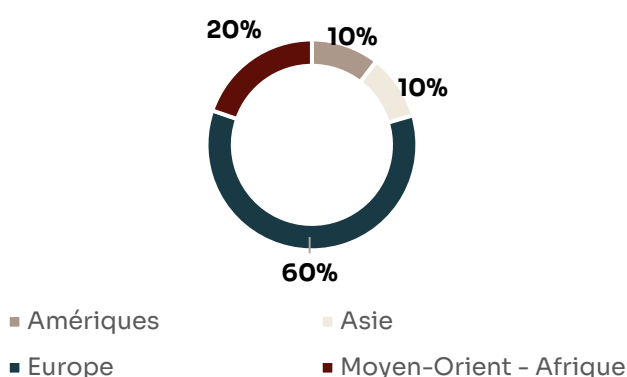
**Chiffre d'affaires par mode de distribution**



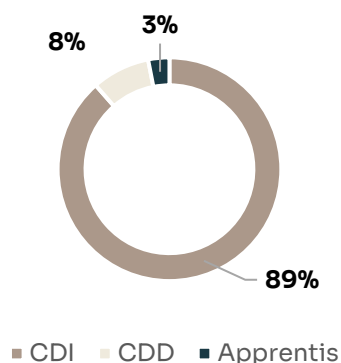
**Chiffre d'affaires par zone géographique**



**Effectifs par zone géographique**



**Effectifs par type de contrat**



## LA MISSION DU GROUPE ROCHER

Depuis le 24 octobre 2019, le Groupe Rocher est devenu Société à Mission, au sens de la Loi PACTE française. Au-delà de sa rentabilité économique, la raison d'être du groupe prend racine dans ses valeurs historiques et projette toutes les parties prenantes dans un futur collectif, liant les humains et la nature. La raison d'être de la société, conformément à l'article 1835 du Code Civil, est la suivante :

### RAISON D'ÊTRE DU GROUPE ROCHER

Convaincue grâce à l'expérience personnelle de Monsieur Yves Rocher, que la nature a un impact positif sur le bien-être des personnes et donc sur leur envie d'agir pour la planète, la société a pour mission de reconnecter ses communautés à la nature.

La raison d'être s'incarne dans des expériences, des services et des produits qui procurent du bien-être, grâce aux bienfaits de la nature.

À cette fin, la société revendique un modèle d'entreprise familiale ayant pour ambition de développer un écosystème durable qui combine création de richesses, innovation frugale et écologisme humaniste.

Forte de ses expertises botaniques, agronomiques et scientifiques et du modèle unique créé à La Gacilly en Bretagne, la société cultive un lien direct avec ses communautés et ses territoires.

Cette raison d'être reflète une mission au service du bien commun : **reconnecter les femmes et les hommes à la nature**. Pour remplir sa mission, le Groupe Rocher se donne comme ambition de mobiliser ses parties prenantes internes et externes en les sensibilisant et les formant aux enjeux de la nature afin qu'elles puissent finalement passer à l'action en faveur de la nature. Pour cela le groupe a revu ses objectifs statutaires en 2022 (*cf. Rapport du Comité de Mission 2022*).

# 1

#### Promouvoir et faire vivre des expériences de nature

à ses parties prenantes, à travers un ensemble d'animations en vue de leur prise de conscience des enjeux de la nature et d'opportunités à expérimenter et ressentir les liens avec la nature.

# 2

#### Former aux enjeux de la nature

et aux limites de la Terre, par un corpus de formations et programmes d'éducation favorisant la compréhension par ses parties prenantes et nourrissant leur capacité d'agir en faveur de la nature.

# 3

#### Agir en faveur de la nature

en visant à concilier activités humaines et réduction de l'impact sur les ressources naturelles, intégrant les limites de la Terre.

## LA STRATÉGIE RSE DU GROUPE ROCHER

La stratégie RSE du Groupe Rocher est indispensable à l'atteinte de son ambition de devenir l'entreprise de référence en matière de beauté & bien-être, naturels, efficaces et engagés. La transformation du groupe vers des modèles d'affaires plus durables, afin de faire grandir ses marques, ses équipes, et son impact positif dans le monde, repose sur une triple approche :



## **Accompagner les client(e)s du Groupe Rocher vers une consommation toujours plus responsable**

Les produits cosmétiques sont le cœur des activités du Groupe Rocher. Ainsi, de leur conception à leur fin de vie, en passant par la fabrication et la mise sur le marché, l'entièreté du cycle de vie des produits doit prendre en compte les enjeux de durabilité qui nourrissent la désirabilité de l'offre de beauté et bien-être du groupe. Le groupe possède un large champ d'action, en interne et en externe, pour accélérer le développement de son offre naturelle, efficace et engagée afin de proposer à ses client(e)s des produits favorisant un mode de consommation plus responsable.

## **Réduire l'impact de la chaîne de valeur du Groupe Rocher**

Depuis plusieurs années, le Groupe Rocher s'engage à réduire l'ensemble de ses impacts environnementaux tout au long de sa chaîne de valeur et particulièrement ses empreintes carbone, biodiversité, eau et plastique. Ces sujets ne peuvent être décorrélés et les actions menées sont complémentaires et concernent toutes les étapes du modèle économique du groupe : les approvisionnements en matières premières, la conception des produits, la gestion des sites de production et de logistique, les différents moyens de transport et distribution, et enfin la commercialisation des produits via les multiples canaux de vente pour l'ensemble de ses marques.



## **Mobiliser les équipes et parties prenantes du Groupe Rocher au service de sa mission**

Le Groupe Rocher possède un écosystème riche d'acteurs et d'actrices avec qui il collabore et déploie ses projets : ses salarié(e)s, ses fournisseurs, ses communautés, ses client(e)s. Le groupe, à travers ses canaux d'interactions variés avec l'ensemble de ces parties prenantes, prend soin, sensibilise, forme et reconnecte aux enjeux de la nature.

Ainsi, le Groupe Rocher s'engage dans la transformation progressive et continue de son portefeuille produits, dans l'évolution des pratiques tout au long de sa chaîne de valeur et dans la mobilisation de ses parties prenantes pour préparer l'avenir et proposer des produits et services toujours plus durables.

## L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ DU GROUPE ROCHER

En 2024, le Groupe Rocher a mené sa première analyse de double matérialité afin de s'approprier la démarche attendue par la directive européenne *Corporate Sustainability Reporting Directive* lorsqu'elle lui sera applicable.

Au sens des normes ESRS de la CSRD, l'analyse de double matérialité permet d'évaluer d'une part la « matérialité financière » des risques et opportunités causés par son environnement sur les activités du groupe, et d'autre part la « matérialité d'impact » pour les impacts positifs et négatifs des activités du groupe sur son environnement et les personnes.

Cet exercice a permis au groupe d'établir les bases de son référentiel interne selon l'approche de la CSRD, et notamment des règles de reporting énoncées dans la norme transverse « ESRS 2 ». La méthodologie employée par le groupe pour réaliser son analyse de double matérialité se décompose en quatre étapes :

- **La définition des enjeux, impacts risques et opportunités** selon les informations préexistantes au sein du groupe, ainsi que celles issues de benchmarks de pairs et des attendus réglementaires.
- **La mise au point d'une méthodologie de cotation** validée au plus haut niveau de gouvernance et en collaboration avec les équipes financières du groupe.
- **La cotation des impacts positifs et négatifs, des risques et opportunités** précédemment définis, selon un principe de maximisation de la matérialité d'impact et financière.
- **La présentation et validation des résultats** auprès des plus hautes instances de gouvernance du groupe, en Comité Exécutif et Conseil d'administration.

Tout au long de ce processus, diverses parties prenantes internes du groupe ont été impliquées dans l'élaboration, la cotation et la validation des impacts, risques et opportunités du Groupe Rocher, telles que les équipes financières, des ressources humaines, juridiques ou des achats. En complément de ce premier travail collaboratif, une consultation des parties prenantes externes du groupe sur le sujet aura lieu en 2027.

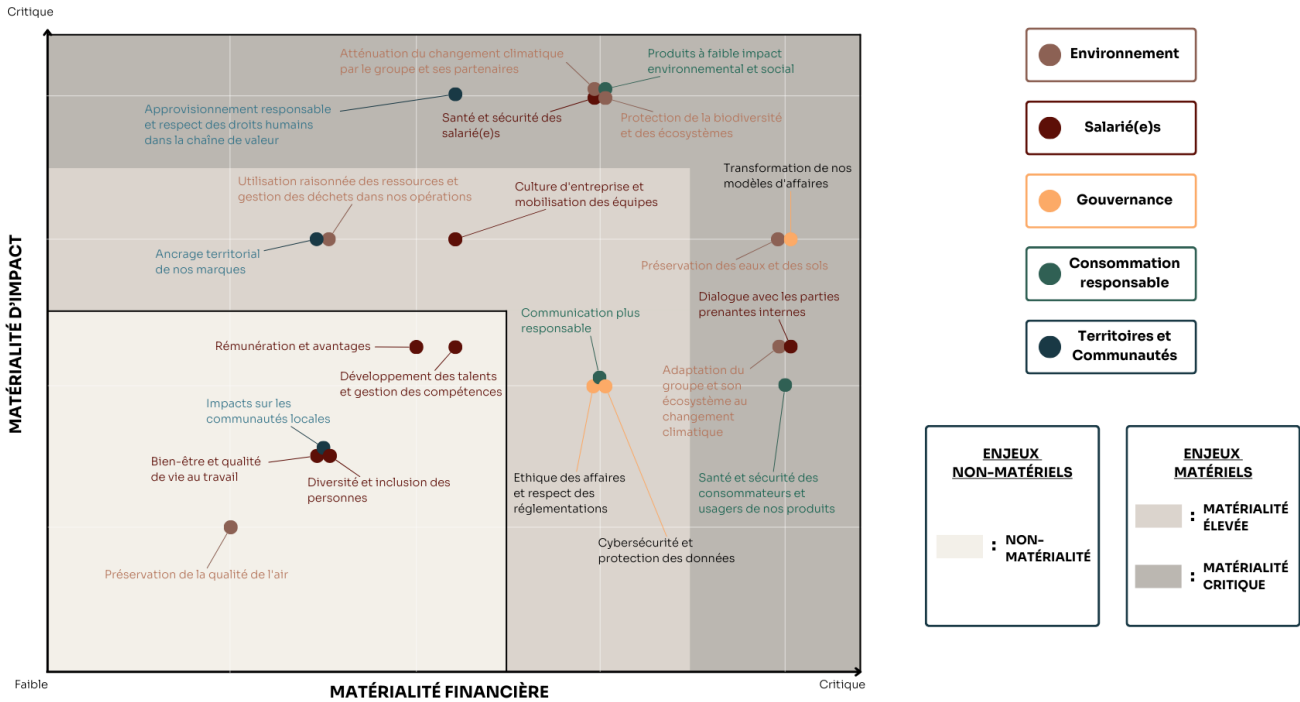
### Les enjeux RSE du Groupe Rocher

Le Groupe Rocher a soumis à l'analyse de double matérialité une liste de 22 enjeux, composés de 101 impacts risques et opportunités selon son référentiel interne. Parmi ces 22 enjeux, 6 sont considérés comme des enjeux spécifiques au Groupe Rocher et 16 de ces enjeux proviennent des attendus réglementaires de la CSRD.

Pilier	Enjeux	ESRS	Chaîne de valeur	Conformité
Environnement	Atténuation du changement climatique par le groupe et ses partenaires	ESRS E1	Transverse	Réglementaire
Environnement	Adaptation du groupe et son écosystème au changement climatique	ESRS E1	Transverse	Réglementaire
Environnement	Préservation des eaux et des sols	ESRS E2	Transverse	Réglementaire
Environnement	Préservation de la qualité de l'air	ESRS E2	Transverse	Réglementaire
Environnement	Protection de la biodiversité et des écosystèmes	ESRS E4	Transverse	Réglementaire
Environnement	Utilisation raisonnée des ressources et gestion des déchets	ESRS E5	Opérations	Réglementaire
Salarié(e)s	Santé et sécurité des personnes	ESRS S1	Opérations	Réglementaire
Salarié(e)s	Bien-être et qualité de vie au travail	ESRS S1	Opérations	Réglementaire
Salarié(e)s	Développement des talents et gestion des compétences	ESRS S1	Opérations	Réglementaire
Salarié(e)s	Diversité et inclusion des personnes	ESRS S1	Opérations	Réglementaire
Salarié(e)s	Dialogue avec les parties prenantes internes	ESRS S1	Opérations	Réglementaire
Salarié(e)s	Rémunération et avantages	ESRS S1	Opérations	Réglementaire
Salarié(e)s	Culture d'entreprise et mobilisation des équipes	ESRSS1	Opérations	Spécifique
Gouvernance	Transformation du modèle d'affaires	ESRS G1	Transverse	Spécifique
Gouvernance	Ethique des affaires et respect des réglementations	ESRS G1	Transverse	Réglementaire
Gouvernance	Cybersécurité et protection des données	ESRS G1	Transverse	Spécifique
Consommation responsable	Ecoconception des produits	ESRS E5	Transverse	Spécifique
Consommation responsable	Communication plus responsable	ESRS S2 ESRS S4	Transverse	Spécifique
Consommation responsable	Santé et sécurité des consommateurs et usagers des produits et services	ESRS S4	Aval	Réglementaire
Territoires et communautés	Approvisionnement responsable et respect des droits humains dans la chaîne de valeur	ESRS S2	Transverse	Réglementaire
Territoires et communautés	Impacts sur les communautés	ESRS S3	Transverse	Réglementaire
Territoires et communautés	Ancrage territorial et soutien aux économies locales	ESRS S3	Transverse	Spécifique

## Résultats de l'analyse de double matérialité du Groupe Rocher

A l'issue de la cotation brute de la matérialité financière et d'impact de l'ensemble de ses impacts positifs et négatifs, risques et opportunités, 16 enjeux du Groupe Rocher, présentés ci-dessous, ont été considérés comme matériels, tels qu'ils pourraient figurer dans ses futurs premiers états de durabilité, à publier en 2028 pour l'exercice 2027, en l'état des dernières transpositions légales :



## Liste des impacts, risques et opportunités matériels du Groupe Rocher

A travers une cotation « brute », les impacts, risques et opportunités (IROs) matériels détaillés ci-après ont été cotés indépendamment des mesures d'atténuation ou pratiques de gestion mises en œuvre par le groupe :

Enjeu	Nom de l'IRO	Typologie de l'IRO	Chaîne de valeur	Potentialité	Horizon temporel
1.1 Atténuation du changement climatique par le groupe et ses partenaires	<b>Aggravation du changement climatique due à l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre du groupe (scopes 1, 2 et 3)</b> <i>Impact physique</i>	Impact négatif	Indirect	Réelle	Moyen terme
1.1 Atténuation du changement climatique par le groupe et ses partenaires	<b>Augmentation des investissements nécessaires à la décarbonation des activités et de la chaîne de valeur</b> <i>Risque de transition</i>	Risque	Indirect	Réelle	Court terme
1.2 Adaptation du groupe et son écosystème au changement climatique	<b>Augmentation systématique et durable de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques perturbant les approvisionnements et affectant l'accès aux matières premières</b> <i>Risque physique</i>	Risque	Indirect	Réelle	Long terme
1.3 Préservation des eaux et des sols	<b>Amplification des initiatives de protection des sols grâce à une action volontariste du groupe et des pratiques agroécologiques</b> <i>Impact physique</i>	Impact positif	Indirect	Potentielle	Long terme
1.3 Préservation des eaux et des sols	<b>Difficultés d'accès à la ressource en eau sur la chaîne de valeur affectant les activités</b> <i>Risque physique</i>	Risque	Indirect	Potentielle	Long terme
1.3 Préservation des eaux et des sols	<b>Investissements nécessaires pour préserver les ressources en eau et y garantir un accès durable</b> <i>Risque de transition</i>	Risque	Direct	Réelle	Court terme
1.5 Protection de la biodiversité et des écosystèmes	<b>Contribution à la destruction de la biodiversité et des écosystèmes à travers les activités propres et tout au long de la chaîne de valeur</b> <i>Impact physique</i>	Impact négatif	Indirect	Réelle	Moyen terme
1.5 Protection de la biodiversité et des écosystèmes	<b>Différentiation au sein du secteur par un positionnement de leader affirmé et reconnu en matière de préservation de la biodiversité</b> <i>Opportunité de transition</i>	Opportunité	Direct	Potentielle	Moyen terme
1.5 Protection de la biodiversité et des écosystèmes	<b>Perte de biodiversité affectant les rendements des cultures et la résilience des chaînes d'approvisionnement</b> <i>Risque physique</i>	Risque	Indirect	Potentielle	Moyen terme
1.6 Utilisation raisonnée des ressources et gestion des déchets dans les opérations	<b>Pollution des écosystèmes en cas de mauvaise gestion des déchets produits dans les opérations et notamment des substances préoccupantes et très préoccupantes</b> <i>Impact physique</i>	Impact négatif	Direct	Potentielle	Court terme
2.1 Santé et sécurité des salarié(e)s	<b>Dégradation de la santé mentale et physique des collaborateurs due à des mauvaises pratiques en termes de santé et sécurité</b>	Impact négatif	Direct	Réelle	Court terme
2.1 Santé et sécurité des salarié(e)s	<b>Perturbation des activités, baisse de performance et de productivité dues à des conditions de travail dégradées sur les sites du groupe</b>	Risque	Direct	Potentielle	Court terme

2.5 Dialogue avec les parties prenantes internes	<b>Perturbation voire interruption des activités en cas de dégradation du dialogue avec les salarié(e)s</b>	<b>Risque</b>	Direct	Réelle	Court terme
2.7 Culture d'entreprise et mobilisation des équipes	<b>Amélioration significative du bien-être des collaborateurs grâce aux mesures fortes sur l'engagement, le sens et la satisfaction</b>	<b>Impact positif</b>	Direct	Potentielle	Moyen terme
3.1 Transformation des modèles d'affaires	<b>Disparition d'emplois et évolution des compétences engendrées par la transformation du modèle d'affaires tels que la diminution des volumes de production et la digitalisation des canaux de vente</b>	<b>Impact négatif</b>	Direct	Potentielle	Court terme
3.1 Transformation des modèles d'affaires	<b>Limitation des impacts sur l'environnement grâce à la commercialisation de produits plus vertueux tout au long de leur cycle de vie</b>	<b>Impact positif</b>	Indirect	Potentielle	Moyen terme
3.1 Transformation des modèles d'affaires	<b>Incapacité à financer les projets stratégiques du groupe du fait d'une faible rentabilité</b>	<b>Risque</b>	Direct	Réelle	Court terme
3.2 Ethique des affaires et respect des réglementations	<b>Sanctions, litiges, coûts additionnels et risques sur la continuité des activités liés à des pratiques non-éthiques, à l'existence de corruption ou au non-respect des réglementations</b>	<b>Risque</b>	Direct	Potentielle	Court terme
3.2 Ethique des affaires et respect des réglementations	<b>Dégradation de la réputation du groupe due à un manque d'éthique et/ou au non-respect des réglementations</b>	<b>Risque</b>	Direct	Potentielle	Court terme
3.3 Cybersécurité et protection des données	<b>Pertes financières et perturbation des activités en cas de faille de cybersécurité ou dans la protection des données personnelles</b>	<b>Risque</b>	Direct	Potentielle	Court terme
4.1 Produits à faible impact environnemental et social	<b>Contribution à la réduction de consommation de ressources et de production de déchets grâce à l'écoconception des produits</b>	<b>Impact positif</b>	Indirect	Réelle	Moyen terme
4.1 Produits à faible impact environnemental et social	<b>Diminution de la pollution des eaux et des sols grâce à l'écoconception des produits (biodégradabilité, écotoxicité, etc.)</b>	<b>Impact positif</b>	Indirect	Réelle	Moyen terme
4.1 Produits à faible impact environnemental et social	<b>Dégradation de l'image du groupe en raison de la production et la mauvaise gestion d'une grande quantité d'emballages plastique</b>	<b>Risque</b>	Direct	Potentielle	Moyen terme
4.2 Communication plus responsable	<b>Gain de parts de marché grâce à une transparence des informations relatives aux produits vendus et des pratiques de communication plus vertueuses répondant à une demande croissante du marché</b>	<b>Opportunité</b>	Direct	Potentielle	Moyen terme
4.2 Communication plus responsable	<b>Mauvaises pratiques de communication pouvant être considérées par les consommateurs comme du greenwashing</b>	<b>Risque</b>	Direct	Potentielle	Court terme
4.3 Santé et sécurité des consommateurs et usagers des produits	<b>Perte de client(e)s et consommateurs à la suite d'incidents provoqués par l'utilisation des produits et services</b>	<b>Risque</b>	Indirect	Potentielle	Moyen terme

5.1 Approvisionnement responsable et respect des droits humains dans la chaîne de valeur	<b>Atteintes aux droits humains des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement et des communautés locales en l'absence de contrôle par le groupe des pratiques de ses fournisseurs, sous-traitants, franchisés et conseillers à domicile</b>	Impact négatif	Indirect	Potentielle	Court terme
5.1 Approvisionnement responsable et respect des droits humains dans la chaîne de valeur	<b>Atteintes à l'environnement en l'absence de contrôle par le groupe des pratiques de ses fournisseurs et sous-traitants, franchisés et conseillers à domicile</b>	Impact négatif	Indirect	Potentielle	Moyen terme
5.1 Approvisionnement responsable et respect des droits humains dans la chaîne de valeur	<b>Contribution à l'amélioration des pratiques RSE des fournisseurs et sous-traitants grâce à la politique d'achats responsables</b>	Impact positif	Indirect	Potentielle	Moyen terme
5.3 Ancrage territorial des marques	<b>Vulnérabilité territoriale en cas de diminution ou suppression d'activités industrielles, résultant d'un ancrage fort et historique</b>	Impact négatif	Indirect	Potentielle	Court terme

# LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2025 DU GROUPE ROCHER



## CONSOMMATION PLUS RESPONSABLE

## QUOI ?

Le Groupe Rocher développe des produits, services et modes de consommation plus respectueux de la nature dont chacune de ses quatre marques cosmétiques s'inspire pour procurer du bien-être à ses client(e)s. Depuis la création de la Cosmétique Végétale® par Monsieur Yves Rocher en 1959, la naturalité dirige les équipes scientifiques de toutes les marques du groupe, ayant en tête d'offrir à toutes et tous des produits ne faisant aucune concession sur la sécurité ou la qualité et à cœur de préserver l'environnement.

Engagé sur un chemin de transformation à long terme, le Groupe Rocher communique régulièrement ses progrès et ses difficultés auprès de toutes ses parties prenantes. Cet engagement s'illustre par une communication transparente auprès de ses client(e)s, en les informant sur la composition des produits, mais également avec ses fournisseurs et sous-traitants, afin de s'assurer du respect des engagements pris par chaque marque.

Ainsi, le Groupe Rocher facilite les actions pour consommer de façon plus responsable. Il cherche à réduire l'impact des produits sur les milieux naturels en amont grâce à l'écoconception et en aval par une stratégie claire sur leur fin de vie. Grâce à une mobilisation des partenaires externes, des collaboratrices et collaborateurs et des client(e)s finaux, cette stratégie porte déjà ses fruits.

## PRODUITS À FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

L'enjeu des *Produits à faible impact environnemental et social* identifié par le Groupe Rocher est relatif aux attendus de l'ESRS E5 *Utilisation des ressources et économie circulaire* de la CSRD. Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités déterminés par le groupe comme matériels pour cet enjeu, lors de son analyse de double matérialité.

Enjeu	Nom de l'IRO	Typologie de l'IRO	Chaîne de valeur	Potentialité	Horizon temporel
4.1 Produits à faible impact environnemental et social	<b>Contribution à la réduction de consommation de ressources et de production de déchets grâce à l'écoconception des produits</b>	Impact positif	Indirect	Réelle	Moyen terme
4.1 Produits à faible impact environnemental et social	<b>Diminution de la pollution des eaux et des sols grâce à l'écoconception des produits (biodégradabilité, écotoxicité, etc.)</b>	Impact positif	Indirect	Réelle	Moyen terme
4.1 Produits à faible impact environnemental et social	<b>Dégradation de l'image du groupe en raison de la production et la mauvaise gestion d'une grande quantité d'emballages plastiques</b>	Risque	Direct	Potentielle	Moyen terme

## PRINCIPES DIRECTEURS

Afin de répondre à l'ambition du Groupe Rocher de devenir une entreprise de référence dans le secteur de la beauté & du bien-être naturels, efficaces et engagés, en ligne avec sa raison d'être, un parcours de transformation collective du portefeuille de produits des marques a été lancé. La politique **Produits à faible impact environnemental et social** du groupe vise à guider les décisions stratégiques et opérationnelles de ces transformations produits, à la fois au niveau des équipes centrales et pour l'ensemble des quatre marques de cosmétiques Yves Rocher, Dr. Pierre Ricaud, Sabon et Arbonne.

Faisant écho à sa raison d'être, qui « s'incarne dans des expériences, des services et des produits qui procurent du bien-être, grâce aux bienfaits de la nature », le groupe a défini un cahier des charges du « *Produit cosmétique toujours plus responsable* ». En généralisant l'intégration de critères RSE dans la conception de ses produits, le groupe vise ainsi à faire évoluer son offre pour réduire toujours plus son empreinte sur l'environnement et la nature.

Pour ce faire, le groupe possède, grâce à son modèle intégré unique, un large champ d'action pour accélérer le développement de son offre naturelle et engagée. Chaque produit devra respecter une dizaine de critères portant sur ses ingrédients et matières premières, sa formule et son packaging, soit ses zones d'impact les plus matérielles, afin de promouvoir :

- Des **ingrédients** qui limitent les impacts environnementaux et sociaux de leur chaîne de valeur;
- Des **formules** naturelles sans impacts sur l'environnement lors de leur usage ;
- Des **packagings** qui limitent l'utilisation de ressources, la prolifération de déchets et s'inscrivent dans une économie circulaire.

Ce cahier des charges permet ainsi de guider les équipes dans la conception des innovations, dans l'optique de limiter l'impact environnemental de chaque produit tout au long de sa chaîne de valeur : en amont, lors de son utilisation et au moment de sa fin de vie. La prise en compte de ces critères à toutes les étapes de la conception produits, la collaboration inter-équipes et l'innovation permettent d'améliorer l'impact global des portefeuilles produits des marques du groupe à l'international.

## OÙ EN SOMMES-NOUS ?

En 2025, **30%** du chiffre d'affaires du groupe provenait de la vente de produits toujours plus responsables. En 2030, l'objectif du groupe est le doublement de ce chiffre et l'atteinte de 50% de son chiffre d'affaires issu de la vente de produits toujours plus responsables.

Concernant les ingrédients, **72%** du portefeuille ingrédients étaient composés d'ingrédients d'origine naturelle dont **81%** sont des ingrédients d'origine végétale. **87%** des actifs cosmétiques sont tracés jusqu'à leur pays d'extraction ou de récolte pour les actifs naturels et leur site de fabrication pour les actifs synthétiques.

Concernant les formules, le groupe calcule le pourcentage moyen de naturalité des formules sur ses marques Yves Rocher et Dr. Pierre Ricaud. Ces calculs sont en cours de déploiement sur ses marques Sabon et Arbonne. Les pourcentages moyens d'ingrédients d'origine naturelle dans les formules étaient en 2025 :

- **90%** pour la marque Yves Rocher ;
- **81%** pour la marque Dr. Pierre Ricaud.

## ZOOM SUR



### La politique ingrédients du Groupe Rocher

Afin d'aller plus loin que la réglementation sur l'analyse de la durabilité des ingrédients le Groupe Rocher s'est défini une politique ingrédients interne, qui permet d'attribuer l'acceptabilité des matières premières selon quatre niveaux de risques : sécurité et qualité, environnemental, médiatique et réglementaire.

En 2025, **81%** des matières premières étaient déjà conformes avec cette nouvelle politique interne.



### BONNE PRATIQUE

En 2025, la marque Arbonne du Groupe Rocher a lancé son premier masque réutilisable pour le contour des yeux, avec son produit *NAD+GLO Sérums contour yeux*. Après la pose du sérum, les masques en silicone doivent être appliqués pour une meilleure absorption. Les masques sont à laver avec du savon doux après chaque utilisation et à conserver pour réutilisation.

En mars 2025, Dr. Pierre Ricaud a lancé sa nouvelle crème anti-rides multi-sensibilités, formulée à partir de 97% d'ingrédients d'origine naturelle et enrichie en vitamine B12 et xylane de plantain bio. Cette innovation formule est conditionnée dans un pot en verre majoritairement recyclable, contenant au moins 35% de matières recyclées, et son étui en carton est entièrement recyclable.



## PARAMÈTRES DE LA POLITIQUE

### Périmètre juridique, géographique et populations couvertes :

Toutes les entités juridiques, les marques et les pays du Groupe Rocher sont concernés par cette politique.

### Temporalité d'application :

La politique est déployée depuis 2024 et les objectifs seront revus à horizon 2030.

### Gouvernance :

La politique est pilotée par la Direction Mission & Impact du groupe et est validée par le COMEX.

### Canaux de consultation et diffusion :

Les métiers concernés sont consultés lors de réunions ad hoc (COPIL, COMOP, etc.) et la politique est diffusée aux salarié(e)s via des sessions de formation organisées, un système documentaire partagé, des objectifs communs (OKR).

## COMMUNICATION PLUS RESPONSABLE

L'enjeu **Communication plus responsable** identifié par le Groupe Rocher est relatif aux attendus de l'ESRS S4 *Consommateurs et utilisateurs finaux* de la CSRD. Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités déterminés par le groupe comme matériels pour cet enjeu, lors de son analyse de double matérialité.

Enjeu	Nom de l'IRO	Typologie de l'IRO	Chaîne de valeur	Potentialité	Horizon temporel
4.2 Communication plus responsable	<b>Gain de parts de marché grâce à une transparence des informations relatives aux produits vendus et des pratiques de communication plus vertueuses répondant à une demande croissante du marché</b>	<b>Opportunité</b>	Direct	Potentielle	Moyen terme
4.2 Communication plus responsable	<b>Mauvaises pratiques de communication pouvant être considérées par les consommateurs comme du greenwashing</b>	<b>Risque</b>	Direct	Potentielle	Court terme

## PRINCIPES DIRECTEURS

Parce que les client(e)s sont au cœur du modèle économique des marques, le Groupe Rocher entend construire avec elles et eux une relation de confiance basée sur une communication transparente. Ceci passe par la mise à disposition d'informations sur les produits et services afin de permettre des choix de consommation éclairés, mais aussi une écoute attentive et un dialogue ouvert à travers la réponse aux questions et interrogations des client(e)s. La politique **Communication plus responsable** s'articule autour de deux piliers :

## ***Informez de manière transparente sur les produits et services***

Les consommatrices et consommateurs sont de plus en plus demandeuses et demandeurs d'informations sur les produits et services qu'elles ou qu'ils achètent. Soucieuses de répondre à leurs attentes, les marques du Groupe Rocher s'engagent pour une communication plus transparente et communiquent sur la traçabilité des ingrédients, la composition des produits, leur lieu de fabrication, les certifications et labels, emballages, leur usage et fin de vie, etc.

Pour répondre à ces demandes, le Groupe Rocher utilise le *Green Impact Index*, un outil d'affichage environnemental et sociétal qui permet de communiquer avec transparence sur les impacts environnementaux et sociétaux d'un produit cosmétique. Le Groupe Rocher est l'un des membres fondateurs de l'initiative du Consortium Green Impact lancée en 2022, et son président, Bris Rocher, en a pris la présidence en septembre 2024. Le groupe participe activement à cette démarche collective aux côtés d'entreprises, associations et fédérations. Grâce à la contribution d'un collectif de 120 participant(e)s issu(e)s de 30 organisations différentes, de TPE aux grands groupes internationaux, incluant des fournisseurs, des bureaux d'études indépendants et une structure académique, cette démarche a abouti à la création de l'AFNOR Spec 2215.



Toutes ces organisations ont œuvré à mettre en commun leurs expertises respectives pour proposer une méthodologie fiable, robuste et accessible sur l'affichage de l'impact environnemental et sociétal des produits cosmétiques, des compléments alimentaires, des produits de santé familiale et de bien-être. Dans le cadre de cet outil d'affichage, des partis pris forts ont été définis, comme le fait de baser la méthodologie sur des labels et normes pour crédibiliser et uniformiser la démarche (normes ISO 16128, Ecolabel européen, etc.) ou encore d'aller au-delà de l'analyse du cycle de vie (ACV) en introduisant des critères tels que la biodiversité, la spécificité des produits d'origine naturelle et biologiques et les aspects sociétaux comme le bien-être animal.

Ces choix stratégiques permettent au Groupe Rocher de structurer et capitaliser sur les efforts déjà engagés, de prendre en compte les législations françaises et européennes en cours et à venir, et de chercher le meilleur compromis entre le prisme impact environnemental de l'ACV et l'ensemble des enjeux RSE, pour aller vers une offre de produits et services toujours plus durables et responsables. Les scores GII sont déjà disponibles pour 75 produits Yves Rocher sur la page internet de chaque produit dans 13 pays.

## ***Promouvoir un marketing plus responsable***

### *Faire évoluer la stratégie et les outils marketing*

Le marketing plus responsable permet d'allier responsabilité de marque et efficacité commerciale tout en veillant à la pertinence des messages véhiculés aux client(e)s et aux canaux de communication utilisés. Le Groupe Rocher est particulièrement vigilant au contenu des campagnes marketing, aux allégations environnementales et à la réduction de l'impact des campagnes marketing. La réduction de l'impact environnemental des campagnes marketing s'appuie sur quatre leviers :

- L'écoconception des objets promotionnels à toutes les étapes de leur cycle de vie (approvisionnement, traçabilité, matériaux, production, distribution, usage et fin de vie) ;
- L'écoconception des supports de communication (mailings, catalogues, etc.) ;
- L'écoconception des outils et supports digitaux ;
- La récupération des objets promotionnels, cadeaux, et mailings (non recyclables dans les filières de recyclage classiques) dans les points de vente physiques ou auprès du réseau de vente afin de garantir un traitement approprié.

Pour lutter contre le greenwashing, chaque marque du groupe a mis en place un processus de validation des allégations environnementales liées à ses produits. Chaque marque a la responsabilité de s'assurer que les messages et engagements communiqués à ses client(e)s soient alignés avec la réglementation, ses valeurs mais également avec les enjeux RSE du groupe.

### Accompagner l'expertise des équipes internes

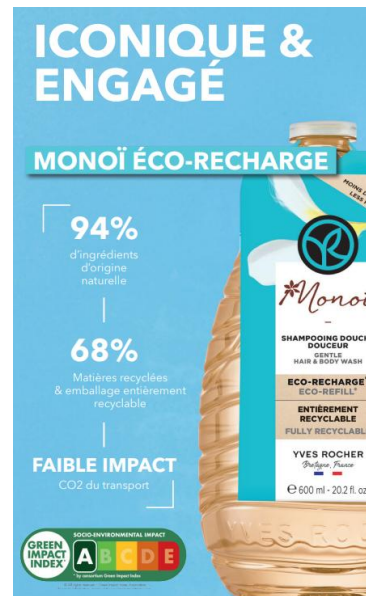
Afin d'assurer une communication transparente et cohérente avec leurs engagements, les marques du groupe accompagnent leurs équipes marketing et communication dans l'adoption de pratiques plus responsables dans leurs métiers. Un module de formation e-learning dédié à la communication responsable est déployé dans le groupe, afin d'ancrer des pratiques plus exigeantes en matière de transparence et d'allégations environnementales, tout en soutenant les équipes dans l'intégration concrète de ces principes dans leurs missions. En renforçant la compréhension des enjeux RSE et en sensibilisant aux risques de greenwashing, le Groupe Rocher offre un cadre commun pour concevoir des messages justes, précis et alignés avec ses engagements.

### OÙ EN SOMMES-NOUS ?

En 2025, **29%** du chiffre d'affaires Yves Rocher a été réalisé par des produits cotés avec la méthodologie du Green Impact index, et dont le score est affiché sur la page internet. En 2026, l'objectif du groupe est d'atteindre **30%** de son chiffre d'affaires issu de la vente de produits cotés avec cette méthodologie, en embarquant ses marques Yves Rocher et Dr. Pierre Ricaud, notamment à travers la cotation de produits représentant plus de 40% du chiffre d'affaires de la marque Dr. Pierre Ricaud.

### BONNE PRATIQUE

En mars 2025, les équipes en charge de l'aménagement des boutiques de la marque Yves Rocher ont suivi une formation dédiée à l'écoconception des points de vente. Réunissant douze collaborateurs, cette session en présentiel s'est tenue sur deux demi-journées. L'objectif était de transmettre les fondamentaux de l'écoconception aux équipes et de fournir des premières clés opérationnelles adaptées aux métiers du retail, à travers des méthodologies et des outils existants. Animée par Grégoire Cousté, fondateur de l'entreprise Eco-Impact, la formation a alterné apports théoriques et ateliers pratiques basés sur des cas concrets.



## PARAMÈTRES DE LA POLITIQUE

### Périmètre juridique, géographique et populations couvertes :

Toutes les entités juridiques, les marques et les pays du Groupe Rocher sont concernés par cette politique.

### Temporalité d'application :

La politique est déployée depuis 2022 et les objectifs sont en cours de revue.

### Gouvernance :

La politique est pilotée par la Direction Mission & Impact du groupe et est validée par le COMEX.

### Canaux de consultation et diffusion :

Les métiers concernés sont consultés lors de réunions ad hoc (COFIL, COMOP, etc.) et la politique est diffusée aux salarié(e)s via des sessions de formation organisées, un système documentaire partagé, des objectifs communs (OKR).

## SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

L'enjeu **Santé et sécurité des consommateurs** identifié par le Groupe Rocher est relatif aux attendus de l'ESRS S4 *Consommateurs et utilisateurs finaux* de la CSRD. Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités déterminés par le groupe comme matériels pour cet enjeu, lors de son analyse de double matérialité.

Enjeu	Nom de l'IRO	Typologie de l'IRO	Chaîne de valeur	Potentialité	Horizon temporel
4.3 Santé et sécurité des consommateurs et usagers des produits	<b>Perte de clients et consommateurs à la suite d'incidents provoqués par l'utilisation des produits et services</b>	<b>Risque</b>	Indirect	Potentielle	Moyen terme

## PRINCIPES DIRECTEURS

Le Groupe Rocher a mis la qualité de ses produits et la sécurité des client(e)s au cœur de ses enjeux stratégiques. Ainsi, tous les métiers du groupe sont animés par une démarche d'amélioration continue de la qualité des produits et services. Garantir la sécurité et la qualité est une préoccupation présente à chacune des étapes du cycle de vie d'un produit, de sa conception à son utilisation par les client(e)s.

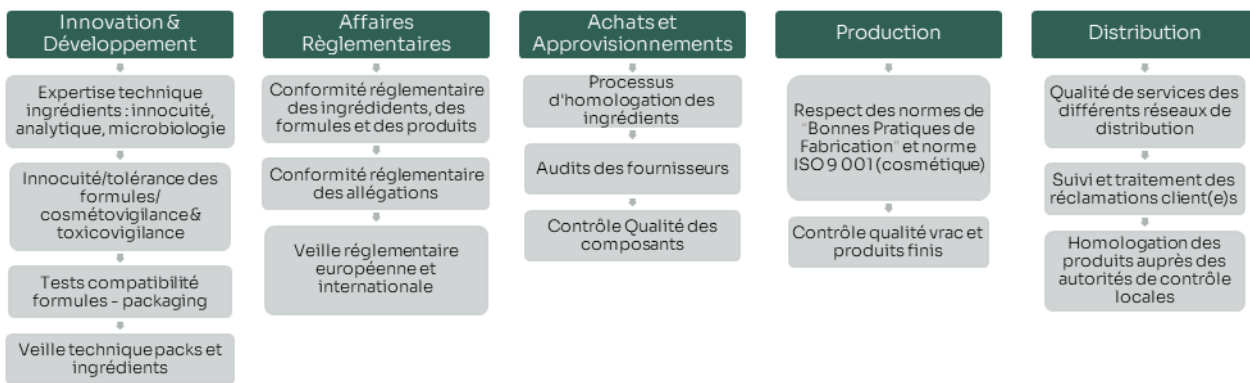
Pour appuyer cette démarche, de nombreux outils et guides de bonnes pratiques sont mis en place pour confirmer la qualité optimale des ingrédients et produits finis, sans compromis sur l'évaluation de leur impact environnemental.

## Evaluer la sécurité des produits en amont de leur mise sur le marché

Tout d’abord, la sécurité et la bonne tolérance des produits sont des critères essentiels à la validation du lancement des produits cosmétiques du groupe. Soucieux de la sécurité des produits mis à disposition des client(e)s, le groupe suit les réglementations européennes et locales en vigueur dans ses pays d’implantation. Ainsi, les équipes dédiées veillent à la sécurité d’utilisation de tous les ingrédients et des produits finis sur le marché. Ce travail est possible grâce aux expert(e)s toxicologues du groupe.

En amont de leur mise sur le marché, la démarche de sécurité du groupe concerne en premier lieu l’homologation des matières premières. L’évaluation des substances est réalisée avant leur entrée en portefeuille et le portefeuille des ingrédients est revu régulièrement en fonction des évolutions réglementaires et sanitaires.

De plus, après la formulation, tous les produits font l’objet de tests sous contrôle dermatologique qui permettent de confirmer une sécurité et une efficacité optimale. Ces étapes permettent d’alimenter un certain nombre d’allégations directement communiquées sur les produits. Les fournisseurs de matières premières sont par ailleurs audités et la conformité du produit est également évaluée lors de la fabrication.



## ZOOM SUR



### Les évaluations qualité dans les usines du groupe

Les usines du Groupe Rocher en Bretagne ont mis en place des processus qualité robustes, permettant de garantir aux client(e)s la qualité des produits finis. Ce système qualité s’appuie sur les directives de la norme ISO 22716, régissant les pratiques de fabrication du secteur cosmétique, ainsi que sur les principes directeurs de la norme ISO 9001. Les usines cosmétiques ainsi que les centres logistiques du groupe ont été certifiés en 2025 sur ces deux référentiels. D’autre part, sur l’intégralité du processus de production jusqu’à la libération des produits finis, les composants, les vracs, produits y compris sous-traités, sont régulièrement contrôlés sur leurs aspects esthétiques, fonctionnels, microbiologiques et physicochimiques. Ces dispositifs globaux permettent de garantir des produits de qualité à l’ensemble des client(e)s du groupe.

## Surveiller les produits tout au long de leur commercialisation

En cosmétique, la tolérance du produit est validée tout au long de sa commercialisation par un suivi de la cosmétovigilance dans le monde entier. Le Groupe Rocher entretient un dialogue ouvert et permanent avec ses client(e)s et reste à l’écoute de leurs attentes. Afin de se transformer pour répondre aux attentes de ses consommatrices et consommateurs, trois procédures sont effectives dans le groupe :

- La **cosmétovigilance** pour les produits cosmétiques : tout effet indésirable potentiellement imputable à un produit cosmétique du groupe est remonté via les réseaux du groupe (centres d'appel, conseillères et conseillers, etc.) puis étudié par des équipes dédiées pour déterminer l'imputabilité ou non de l'effet indésirable au produit cosmétique. Le groupe peut ainsi surveiller la vie des produits auprès des client(e)s et si besoin, retirer un produit du marché, le reformuler ou arrêter sa commercialisation ;
- La **procédure questions sensibles** : dans chaque territoire, des interlocutrices et interlocuteurs sont identifiés et remontent à des équipes dédiées les questions des client(e)s requérant une réponse spécifique ;
- La **gestion des réclamations client(e)s** pour les produits cosmétiques : les réclamations associées à un produit fini sont consolidées via les différents réseaux de distribution et pays. Ces données sont agrégées de manière trimestrielle afin de constituer un reporting largement diffusé permettant de définir les priorités de travail pour les équipes à la fois dans une démarche curative mais également dans une approche préventive sur les produits et processus.

Au-delà de ces procédures du groupe, chaque marque est tenue de mettre en place un espace d'échange (processus de réponse aux questions sensibles, FAQ, etc.) avec ses client(e)s afin de répondre à leurs questions et interrogations, en portant une attention particulière aux questions les plus fréquentes.

### ***Assurer la qualité des produits de nutrition***

Pour la nutrition, la Politique Qualité Arbonne concernant ses compléments alimentaires est largement encadrée par la *Food and Drug Administration* (FDA) aux États-Unis. La marque, directement ou par l'intermédiaire de ses conseillères et conseillers de vente, s'engage à répondre à toutes les questions et préoccupations de ses client(e)s concernant l'information sur les produits, leur utilisation appropriée ou toute autre demande. La marque Arbonne utilise plusieurs canaux pour recueillir les retours et les demandes client(e)s : les représentant(e)s du service client(e), les membres de l'équipe Arbonne BEST, le tiers SafetyCall et un Comité de Contrôle de la Qualité.

### **OÙ EN SOMMES-NOUS ?**

En 2025, **1700** procédures d'analyse cosmétovigilance ont été remontées et présentées en Comité qualité et cosmétovigilance en 2025.

## PARAMÈTRES DE LA POLITIQUE

### **Périmètre juridique, géographique et populations couvertes :**

Toutes les entités juridiques, les marques et les pays du Groupe Rocher sont concernés par cette politique.

### **Temporalité d'application :**

La politique est déployée depuis 2022 et les objectifs seront revus à horizon 2030.

### **Gouvernance :**

La politique est pilotée par la Direction Mission & Impact du groupe et est validée par le COMEX.

### **Canaux de consultation et diffusion :**

Les métiers concernés sont consultés lors de réunions ad hoc (COPIL, COMOP, etc.) et la politique est diffusée aux salarié(e)s via des sessions de formation organisées, un système documentaire partagé, des objectifs communs (OKR).



## GOUVERNANCE

## COMMENT ?

Le Groupe Rocher est en transformation : il se concentre sur son cœur de métier, la beauté et le bien-être ; réinvente ses organisations ; et transforme son portefeuille produits pour plus de durabilité. Mener à bien ces évolutions demande la mise en place d'une stratégie de performance globale déployée à chaque niveau de gouvernance du groupe et toujours en lien avec la satisfaction des client(e)s finaux.

## TRANSFORMATION DES MODÈLES D'AFFAIRES

L'enjeu *Transformation des modèles d'affaires* est un enjeu spécifique du Groupe Rocher qui se rapproche des attendus de l'ESRS G1 *Conduite des affaires*. Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités déterminés par le groupe comme matériels pour cet enjeu, lors de son analyse de double matérialité.

Enjeu	Nom de l'IRO	Typologie de l'IRO	Chaîne de valeur	Potentialité	Horizon temporel
3.1 Transformation des modèles d'affaires	<b>Disparition d'emplois et évolution des compétences engendrées par la transformation du modèle d'affaires tels que la diminution des volumes de production et la digitalisation des canaux de vente</b>	Impact négatif	Direct	Potentielle	Court terme
3.1 Transformation des modèles d'affaires	<b>Limitation des impacts sur l'environnement grâce à la commercialisation de produits plus vertueux tout au long de leur cycle de vie</b>	Impact positif	Indirect	Potentielle	Moyen terme

## PRINCIPES DIRECTEURS

### *Évolution de l'offre de produits et services*

Ces dernières années, le Groupe Rocher a engagé une transformation structurante de son modèle d'affaires, marquée par plusieurs cessions de marques et d'activités afin de se recentrer sur son cœur de métier historique : la beauté et le bien-être. Ce recentrage stratégique s'accompagne d'une évolution profonde de ses modes d'opération, de production et de création de valeur.

La transformation de l'offre repose d'abord sur une évolution des volumes de produits mis sur le marché. En renforçant la qualité, la désirabilité et la durabilité de ses produits, le groupe fait le choix d'un modèle moins extensif, privilégiant une création de valeur fondée sur l'expertise et l'engagement. Cette évolution implique une adaptation des capacités industrielles, logistiques et commerciales dont le groupe s'est pleinement saisi afin de garantir la pérennité de ses opérations.

Ainsi, le modèle d'affaires évolue pour intégrer de nouveaux relais de croissance identifiés :

- **Le développement international**, avec un accent particulier mis sur les marchés asiatiques, identifiés comme des relais de croissance stratégiques pour l'industrie de la beauté. La présence d'Yves Rocher et de Sabon sur les marchés clés de la région ainsi que les performances enregistrées en 2025 soutiennent les ambitions de développement d'ici 2030.
- **Un positionnement renforcé**, centré sur la beauté et le bien-être, naturels, efficaces et engagés, permettant de répondre à l'évolution des attentes des consommatrices et consommateurs et aux exigences réglementaires croissantes.
- **Le développement de services**, notamment de sous-traitance industriels, réfléchi dans le cadre de la participation du groupe à la *Convention des Entreprises pour le Climat (CEC)*, constituant un axe structurant de diversification pour optimiser les actifs existants et savoir-faire du territoire.

L'ensemble de ces évolutions s'inscrit dans la trajectoire de transformation globale du groupe, soutenue par un plan d'investissements des actionnaires. Ces investissements sont ciblés afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité des marques, notamment dans les médias, les réseaux de magasin via des rénovations, et l'expérience client dans tous les canaux de distribution.

### ***Piloter la performance globale***

Le Groupe Rocher fait évoluer ses pratiques de pilotage afin d'intégrer pleinement les enjeux financiers et extra-financiers dans ses décisions stratégiques et opérationnelles. L'objectif est clair : aligner toute l'organisation autour d'objectifs partagés. Pour cela, le groupe continue le déploiement de la méthode OKR (« *Objectives and Key Results* ») et fixe des objectifs transverses, partagés entre différentes équipes et expertises.

Par ailleurs, le groupe entend **faire de la performance RSE un élément constitutif des arbitrages métiers et commerciaux**, au même titre que les critères économiques et en ligne avec la mission de l'entreprise. Dans cette perspective, le groupe construit et teste une nouvelle méthodologie de pilotage de la performance RSE, conçue pour être pragmatique et directement mobilisable par les équipes en charge de projets et périmètres géographiques matériels.

### ***Une gouvernance RSE adaptée***

La RSE au sein du Groupe Rocher déploie ses missions et ses projets au service de cette transformation. Les équipes RSE sont mobilisées pour accompagner les évolutions du groupe du plus haut niveau de gouvernance jusqu'aux projets les plus opérationnels de toutes et tous.

<p>Sous le contrôle du Conseil d'Administration, le <b>Comité Exécutif Groupe</b> (Direction Générale Exécutive Groupe) est responsable de la définition des ambitions RSE et la validation de la stratégie RSE Groupe.</p>	<p>Responsable de la cohérence de la stratégie RSE, la <b>Direction Mission &amp; Impact</b> inspire le Comité Exécutif Groupe pour la définition et la vision sur les sujets RSE du groupe. Elle pilote le déploiement de la mission et nourrit le Comité de Mission. Elle coordonne, accompagne et pilote le déploiement des ambitions RSE à 2030. Elle valide les stratégies RSE des marques et métiers ainsi que l'adéquation des plans d'actions identifiés. Elle consolide la performance RSE globale et publie le Rapport de durabilité, le Rapport du Comité de Mission et est garante de l'ensemble des politiques RSE.</p>
	<p>En se dotant depuis fin 2021 d'un Comité d'Audit et des Risques, le <b>Conseil d'Administration</b> s'attache notamment à questionner la bonne intégration des risques environnementaux et sociaux dans les politiques RSE mises en œuvre par le groupe.</p>
	<p>Garant de l'avancement des objectifs statutaires de la mission, le <b>Comité de Mission</b> vérifie l'allocation effective de moyens au service de la mission et la cohérence des orientations du groupe par rapport à celle-ci. Ses conclusions sont publiées dans le Rapport du Comité de Mission annuellement et présentés au Conseil d'Administration ainsi qu'aux instances représentatives du personnel.</p>
	<p>Ainsi, au sein de chaque marque ou métier, le Comité de Direction s'est doté d'un(e) <b>Sponsor RSE</b>, chargé(e) d'intégrer les sujets RSE au plus haut niveau de la stratégie des marques ou des départements. Ces Sponsors RSE se réunissent mensuellement avec la Direction Mission &amp; Impact à laquelle elles et ils sont rattaché(e)s fonctionnellement, afin de partager, suivre et challenger les avancées RSE des marques et départements. Ils et elles sont responsables de la cohérence entre la stratégie RSE de leur périmètre et celle du groupe.</p>
	<p>Des <b>comités ad hoc</b> sont également mis en place pour piloter collectivement des enjeux RSE transverses, par exemple les produits toujours plus responsables, le carbone, la biodiversité ou la mise en conformité avec la CSRD. Ils favorisent la synergie, la cohérence et la coopération entre les marques et les métiers.</p>
<p>Afin de faire vivre la RSE et la mission du Groupe Rocher dans tous les sites, les Sponsors RSE collaborent avec un réseau de <b>correspondant(e)s RSE locaux</b>. Celles-ci et ceux-ci collectent des données, relayent les informations et créent des animations auprès des collaboratrices et collaborateurs pour sensibiliser aux problématiques environnementales et sociales. Elles et ils collectent localement les données nécessaires aux différents reporting<sup>1</sup> de leur périmètre avec les expert(e)s métiers locaux.</p>	

<sup>1</sup> Reporting : collecte de données à partir de différentes sources avec présentation de la manière la plus claire et visuelle possible pour qu'elles soient prêtes à être analysées.

## PARAMÈTRES DE LA POLITIQUE

### Périmètre juridique, géographique et populations couvertes :

Toutes les entités juridiques, les marques et les pays du Groupe Rocher sont concernés par cette politique.

### Temporalité d'application :

La politique est déployée depuis 2025 et les objectifs seront définis en 2026.

### Gouvernance :

La politique est pilotée par le COMEX.

### Canaux de consultation et diffusion :

Les métiers concernés sont consultés lors de réunions ad hoc (COFIL, COMOP, etc.) et la politique est diffusée aux salarié(e)s via des sessions de formation organisées, un système documentaire partagé, des objectifs communs (OKR).

## ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET RÈGLEMENTATIONS

L'enjeu *Éthique des affaires et respect des réglementations* identifié par le Groupe Rocher est relatif aux attendus de l'ESRS G1 *Conduite des affaires*. Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités déterminés par le groupe comme matériels pour cet enjeu, lors de son analyse de double matérialité.

Enjeu	Nom de l'IRO	Typologie de l'IRO	Chaîne de valeur	Potentialité	Horizon temporel
3.2 Ethique des affaires et respect des réglementations	<b>Sanctions, litiges, coûts additionnels et risques sur la continuité des activités liés à des pratiques non-éthiques, à l'existence de corruption ou au non-respect des réglementations</b>	<b>Risque</b>	Direct	Potentielle	Court terme
3.2 Ethique des affaires et respect des réglementations	<b>Dégradation de la réputation du groupe due à un manque d'éthique et/ou au non-respect des réglementations</b>	<b>Risque</b>	Direct	Potentielle	Court terme

## PRINCIPES DIRECTEURS

Pour conduire ses activités dans un esprit commun d'intégrité, de transparence et de responsabilité, en France et à l'international, le Groupe Rocher s'est doté d'une politique-cadre, qui repose sur les trois principes directeurs suivants :

1. Définir et appliquer des règles de conduite claires, partagées et correctement assimilées par ses membres, en matière d'éthique des affaires et de respect des réglementations ;
2. Mettre en place des mécanismes permettant de recueillir et de traiter les alertes et signalements de manquement grave, portés à son attention par ses parties prenantes internes et externes ;
3. Déployer un dispositif de contrôle interne adapté, vérifier régulièrement la mise en application des règles en vigueur et superviser l'amélioration des pratiques en place.

Les textes réglementaires, les standards applicables et les bonnes pratiques en matière d'éthique et de respect des réglementations sont identifiés et font l'objet d'une veille régulière. Ils constituent la base normative de référence du groupe pour guider la conduite éthique, les pratiques commerciales plus responsables et la maîtrise des risques réglementaires au sein du groupe.

En matière d'éthique des affaires et de respect des réglementations :

- Le champ d'application cible est défini en fonction des domaines ; les périmètres juridiques et géographiques concernés et les populations à couvrir sont identifiés et régulièrement passés en revue.
- Un système de gouvernance est établi, impliquant les instances du groupe et les entités contributrices concernées par domaines, selon une comitologie régulière permettant la prise de décision, et le cas échéant la réalisation d'arbitrages, au niveau adéquat.
- Les canaux de communication interne (intranet) et externe (site internet) du groupe servent à diffuser régulièrement les politiques, procédures et guides pratiques en vigueur.

### ***Appliquer des règles de conduite éthiques et respecter les réglementations***

Le Groupe Rocher veille à ce que ses filiales, leurs directions et salarié(e)s, en interne et dans leurs relations avec les partenaires d'affaires, opèrent dans un cadre conforme à des principes communs de bonne conduite et d'éthique, dans le respect des réglementations en vigueur.

À cette fin, le groupe met en œuvre son *Code de Conduite des Affaires*, qui comporte douze principes fondamentaux. Ce cadre est actualisé et complété régulièrement par domaine, notamment :

- En matière de lutte contre la corruption : un *Code de Conduite Anti-corruption* et un guide pratique relatif à la *Prévention et gestion des conflits d'intérêts* ;
- En matière de lutte contre les atteintes graves envers des droits humains et libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement : un *Dispositif de Vigilance*, complété de *10 Principes de Responsabilité Sociale* (socle de référence pour les entités du groupe) et d'un *Code de Conduite Fournisseurs*, soumis à l'approbation formelle des fournisseurs et partenaires stratégiques (socle de référence de la chaîne d'approvisionnement) ;
- Pour la protection des lanceurs d'alertes, le devoir de vigilance et la lutte contre la corruption : un guide pratique relatif au *Dispositif d'alerte et de recueil des signalements* ;
- En matière de respect des pratiques concurrentielles : une *Politique Concurrence*, incluant les procédures et bonnes pratiques, applicable aux relations avec les distributeurs, concurrents et fournisseurs du groupe, ainsi qu'au sein des organismes professionnels.

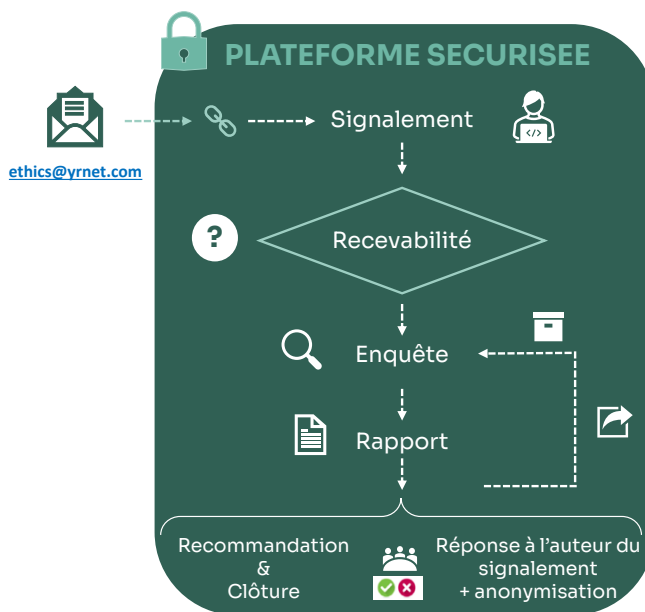
Ces documents sont accessibles à l'ensemble des équipes via l'intranet du groupe. Des objectifs de déploiement (communication, présentation, sensibilisation, formation) sont déterminés pour une adoption généralisée.

### Recueillir les alertes et les signalements

Le Groupe Rocher opère un **dispositif d'alerte éthique**, en place depuis 2012, **accessible 24h/24 et 7j/7**. La plateforme sécurisée utilisée par le groupe permet d'effectuer un signalement de manière **anonyme** si la personne le souhaite, et le traitement des alertes est **confidentiel**. L'analyse de recevabilité et le traitement du signalement sont encadrés.

Par envoi d'un courrier électronique à **[ethics@yrnet.com](mailto:ethics@yrnet.com)**, ce dispositif est accessible d'une part à l'ensemble des salarié(e)s du groupe, internes, externes ou occasionnels, et d'autre part à ses parties prenantes externes, notamment les fournisseurs, sous-traitants, partenaires, organisations, syndicats, collectivités locales.

Toute personne qui aurait connaissance, ou suspecterait en toute bonne foi, une irrégularité ou une infraction peut utiliser ce dispositif pour signaler des faits relevant des domaines économique et financier (écritures comptables, actes relevant de la corruption, pratiques anticoncurrentielles etc.), des droits humains et libertés fondamentales, de la santé et sécurité, de l'environnement, de la protection des données personnelles, ou tout acte ou comportement contraire aux règles éthiques du groupe, à ses procédures ou à la législation en vigueur.



### Contrôler et auditer régulièrement les pratiques

Le Groupe Rocher déploie un dispositif de contrôle interne dans l'ensemble de ses entités et filiales. Le corpus des procédures-cadres de contrôle interne s'applique aux processus clés transverses (finance, RH, achats, sureté, sécurité, etc.) et fait l'objet d'une révision périodique.

Afin d'en contrôler la mise en œuvre, des audits de contrôle interne, de procédures, de processus, de prévention et/ou des audits externes sont réalisés, selon un cycle moyen cible de couverture des filiales de cinq ans. Des campagnes d'auto-évaluation sont menées et les plans d'action de remédiation suivis.

Le plan d'audit interne annuel est validé par le Comité d'audit & des risques, qui supervise sa réalisation et la prise en compte des recommandations, pour l'adaptation et l'amélioration continue des pratiques opérationnelles et du dispositif de contrôle en place.

### OÙ EN SOMMES-NOUS ?

En 2025, la ligne éthique du Groupe Rocher a reçu **6** alertes recevables, 1 liée à des sujets éthiques et 5 liées à des sujets de ressources humaines, soit 3 alertes de moins qu'en 2024.

De plus, **9** audits de contrôle interne ont été réalisés sur site en 2025, soit le même nombre qu'en 2024.

Enfin, **84%** du chiffre d'affaires de 2024 réalisé avec les fournisseurs du groupe était couvert par la signature d'un code de conduite.

## BONNE PRATIQUE

Une campagne de formation « *Mois de la conformité* » a été créée en 2025 de façon à inclure dans un parcours unique les modules e-learning de sensibilisation au code de conduite des affaires, aux alertes et signalements, au dispositif de vigilance et à la lutte contre la corruption.



La première campagne a été déployée auprès de l'ensemble des équipes de la Direction Finance et Legal dans le monde. Le déploiement du « Mois de la Conformité » se poursuivra en 2026.

## PARAMÈTRES DE LA POLITIQUE

### Périmètre juridique, géographique et populations couvertes :

Toutes les entités juridiques, les marques et les pays du Groupe Rocher sont concernés par cette politique.

### Temporalité d'application :

Le code de conduite des affaires est déployé depuis 2012, la durée d'application de la politique est de 3 à 5 ans selon les domaines et les objectifs seront revus à horizon 2030.

### Gouvernance :

La politique est pilotée par le *Chief Compliance Officer* du groupe. Elle est validée par le COMEX et, selon les domaines et pratiques, Comité d'audit ou Conseil d'administration.

Sa mise en œuvre mobilise principalement les Directions Conformité, Juridique, Achats, Qualité, RSE, Ressources Humaines, Opérations, Finance, Audit.

### Canaux de consultation et diffusion :

- Consultation : comités de pilotage (selon domaines), instances représentatives du personnel ;
- Diffusion interne : intranet groupe, communications et présentations, sessions de formation et sensibilisation ;
- Diffusion externe : site internet du groupe.

## CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

L'enjeu *Cybersécurité et protection des données* est un enjeu spécifique du Groupe Rocher qui se rapproche des attendus de l'ESRS G1 *Conduite des affaires*. Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités déterminés par le groupe comme matériels pour cet enjeu, lors de son analyse de double matérialité.

Enjeu	Nom de l'IRO	Typologie de l'IRO	Chaîne de valeur	Potentialité	Horizon temporel
3.3 Cybersécurité et protection des données	<b>Pertes financières et perturbation des activités en cas de faille de cybersécurité ou dans la protection des données personnelles</b>	<b>Risque</b>	Direct	Potentielle	Court terme

## PRINCIPES DIRECTEURS

Le Groupe Rocher met tout en œuvre pour traiter les données personnelles de façon transparente, responsable et sécurisée afin de renforcer la protection et la confidentialité de la vie privée de ses client(e)s et de ses salarié(e)s.

L'industrie cosmétique fait face à une évolution constante de l'utilisation des technologies et à l'hyper-personnalisation des données clients. Bien que cela lui permette de proposer des services innovants et adaptés à chaque consommatrice et consommateur, cela induit également la possibilité de menaces externes et l'hyper-identification à travers la transmission de données personnelles.

De plus, avec l'arrivée de l'IA générative, le Groupe Rocher fait face à une évolution technologique impactant l'ensemble de ses métiers. Depuis 2023, le Comité de Surveillance IA s'est chargé de la co-construction des lignes directrices et d'une agilité de conformité pour répondre efficacement aux risques et enjeux.

Afin de prévenir ces risques, le Groupe Rocher a entamé une transformation numérique reposant sur une confiance partagée, des outils performants et des stratégies de cybersécurité renforcées.

### **Consolider la confiance**

La vision du Groupe Rocher sur la gouvernance, la protection et la sécurité des données personnelles évolue continuellement pour être toujours adaptées aux attentes de la société et de ses communautés. Cette vision a été renforcée en 2025 avec la signature du Pacte IA de l'Union Européenne, démontrant la volonté du Groupe Rocher d'avoir une approche éthique et plus responsable de l'intelligence artificielle. Le pilotage de la conformité de la protection des données personnelles et le déploiement de l'intelligence artificielle s'exécutent en interne et en externe à travers les principes suivants :

- Cartographie et analyse de l'ensemble des projets impactant les données personnelles et l'IA afin de protéger les droits fondamentaux des client(e)s, salarié(e)s et prospects ;
- Exécution des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la création d'outils, systèmes IA et traitements respectant les droits fondamentaux et des personnes « *Privacy & IA by Design* » ;
- Renforcement de la transparence sur les traitements des données personnelles et l'intelligence artificielle ;
- Gestion effective des violations des données personnelles ;
- Sensibilisation des collaborateurs aux principes et enjeux Privacy & IA ;
- Intégration systématique du contrôle humain sur les systèmes d'intelligence artificielle ;
- Analyse renforcée des systèmes d'intelligence artificielle pour assurer l'absence des biais et discriminations dans les systèmes développés et achetés par le Groupe Rocher ;
- Intégration des principes de conformité IA & Privacy dans l'ensemble des contrats avec des prestataires.

Ces principes découlent des réglementations applicables<sup>2</sup>, et reposent sur la confiance des client(e)s et salarié(e)s ainsi que sur la responsabilité du Groupe Rocher en tant que protecteur des informations personnelles qu'ils lui partagent et des données d'affaires. L'instauration d'une confiance numérique repose sur plusieurs facteurs : la transparence dans l'information que le groupe fournit, ainsi que la confidentialité, la protection et la sécurité des données personnelles.

### ***Se protéger des cybermenaces***

La cybersécurité est une priorité stratégique pour le Groupe Rocher afin de protéger ses actifs numériques, les données personnelles de ses client(e)s et salarié(e)s, et garantir la continuité de ses activités. Le Groupe Rocher déploie une politique de sécurité informatique rigoureuse autour de cinq axes :

- Contrôle et protection de l'information dans l'écosystème informatique ;
- Intégration de la sécurité dans les projets, avec un « *cyber score* » pour garantir la conformité des applications et fournisseurs ;
- Gestion des identités pour sécuriser les accès applicatifs des salarié(e)s à l'échelle mondiale ;
- Supervision des menaces via un *Centre de Supervision de la Sécurité* (SOC) ;
- Sensibilisation aux bonnes pratiques de protection des données, notamment par des campagnes de simulation de phishing.

La gouvernance et la sécurité des données personnelles évoluent continuellement pour répondre aux attentes des communautés et aux réglementations, tout en renforçant la confiance des client(e)s et salarié(e)s. Les *DPO & AI Officers* et expert(e)s en cybersécurité assurent un équilibre entre innovation, conformité et sécurité.

## **OÙ EN SOMMES-NOUS ?**

En 2025, le groupe a exécuté plus **10 000** demandes relatives au traitement de données personnelles de personnes concernées, principalement de la part de client(e)s, telles que des demandes d'accès ou de suppression de données.

De plus, le groupe a continué à former ses salarié(e)s en interne à travers une formation « *CyberSecurity fast Track* » déployée depuis novembre 2025 auprès de l'ensemble des utilisateur IT, ainsi que l'e-learning « *Privacy* » déployé auprès de **5 000** collaborateurs connectés. En 2026, l'objectif est de former **80%** des employés IT du groupe, pour faire de chaque collaborateur la première ligne de défense du Groupe Rocher.

## **BONNE PRATIQUE**

Quatre campagnes de simulation de phishing ont été conduites en 2025 auprès de tous les employés du Groupe Rocher et le taux de signalement moyen par les collaborateurs a été de 26% (+5.7 points par rapport à 2024), preuve d'une progression constante de la vigilance cyber au sein du Groupe Rocher.

---

<sup>2</sup> Notamment : La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, le Règlement européenne de la protection des données personnelles (RGPD), le Pacte IA de l'Union européenne, le Règlement IA, la Directive E-Privacy, le Digital Services Act (DSA), le Digital Markets Act (DMA), le California Consumer Privacy Act (CCPA), et les lignes directrices du Comité européen de la protection des données (CEPD) et de l'autorité de contrôle chef de file la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).

## PARAMÈTRES DE LA POLITIQUE

### **Périmètre juridique, géographique et populations couvertes :**

Toutes les entités juridiques, les marques et les pays du Groupe Rocher sont concernés par cette politique.

### **Temporalité d'application :**

La Gouvernance Protection des données personnelles est déployée depuis 2020 et elle intégrera la conformité IA en 2026. La politique de sécurité des Systèmes d'Information (PGSSI) est déployée depuis 2023 et les objectifs seront revus à horizon 2030.

### **Gouvernance :**

La politique Protection des données personnelles est pilotée par l'équipe Privacy & IA avec le sponsorship du membre du COMEX Finance & Legal. Le Comité de surveillance IA est piloté depuis 2023 par le *DPO & AI Protection Officer* avec le sponsorship du membre du COMEX Finance & Legal. La politique PGSSI est pilotée par l'équipe Cybersécurité et est validée par le COMEX.

### **Canaux de consultation et diffusion :**

Les métiers concernés sont consultés lors de réunions ad hoc (COPIL, COMOP, etc.) et la politique est diffusée aux salarié(e)s via des sessions de formation organisées, un système documentaire partagé, des objectifs communs (OKR).

Les lignes directives, politiques et normes en matière de conformité Privacy & IA sont communiquées à l'ensemble des métiers lors des consultations DPO & IA et pendant des sessions de formation.



## COMMENT ?

### ENVIRONNEMENT

## ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LE GROUPE ET SES PARTENAIRES

L'enjeu *Atténuation du changement climatique par le groupe et ses partenaires* identifié par le Groupe Rocher est relatif aux attendus de l'ESRS E1 *Changement climatique*. Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités déterminés par le groupe comme matériels pour cet enjeu, lors de son analyse de double matérialité.

Enjeu	Nom de l'IRO	Typologie de l'IRO	Chaîne de valeur	Potentialité	Horizon temporel
1.1 Atténuation du changement climatique par le groupe et ses partenaires	<b>Aggravation du changement climatique due à l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre du groupe (scopes 1, 2 et 3)</b> <i>Impact physique</i>	<b>Impact négatif</b>	Indirect	Réelle	Moyen terme
1.1 Atténuation du changement climatique par le groupe et ses partenaires	<b>Augmentation des investissements nécessaires à la décarbonation des activités et de la chaîne de valeur</b> <i>Risque de transition</i>	<b>Risque</b>	Indirect	Réelle	Court terme

### PRINCIPES DIRECTEURS

Afin de contribuer à son échelle à la lutte contre le changement climatique et répondre aux objectifs de réduction des Accords de Paris, le Groupe Rocher a construit une stratégie bas carbone basée sur des principes de sobriété. Cette stratégie repose sur une trajectoire de réduction de l'empreinte carbone du groupe validée par la *Science-Based Targets initiative* (SBTi). La réduction de l'empreinte carbone passe par la sobriété des consommations dans un premier temps, puis dans l'investissement dans les énergies renouvelables dans un second temps.

#### **Réduction des consommations et usages**

L'atténuation des émissions carbone consiste d'abord à diminuer les consommations énergétiques et ensuite à améliorer les processus pour réduire l'impact carbone. La stratégie bas carbone du Groupe Rocher s'appuie donc sur deux leviers principaux : la maîtrise des émissions scope 1 & 2 et la réduction des émissions indirectes (scope 3).

### *Maîtriser les émissions directes*

Dans une démarche d'atténuation des effets du changement climatique, le groupe cherche à déployer des programmes de maîtrise de ses consommations énergétiques et d'utilisation de solutions plus efficaces en énergie. Cela passe par la réduction de sa dépendance aux énergies fossiles via l'adaptation des processus industriels et l'acquisition d'équipements moins consommateurs en énergie.

- *Mesure*

Chaque site du groupe (sites industriels, sites logistiques et sites tertiaires) et chaque magasin font partie d'un *Système de Management Environnemental* (SME) lui permettant d'identifier et de déployer des leviers de réduction de ses consommations énergétiques. Ainsi et afin de piloter la réduction de ses émissions directes, le Groupe Rocher suit mensuellement les émissions scope 1 & 2 de ses sites et réalise annuellement un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (Bilan GES) pour l'ensemble de ses activités à partir des données reportées par ses filiales et pilotées en central. Ce *Bilan GES* permet d'identifier les plans d'actions nécessaires pour réduire l'empreinte carbone du groupe.

- *Sobriété*

Depuis 2022, le groupe a décidé d'accélérer la baisse de ses consommations d'énergie partout dans le monde. Pour cela, un certain nombre de mesures de sobriété énergétique complémentaires aux plans d'économie d'énergie déjà existants ont été définies et préconisées dans l'ensemble des sites du groupe à l'international (industriels, logistiques, tertiaires, magasins) :

- Limitation du chauffage à 19°C maximum pour les bureaux & points de vente ;
- Limitation de la climatisation ;
- Limitation du chauffage dans les ateliers, centres logistiques et quais de chargement ;
- Extinction des lumières intérieures et extérieures dès la fermeture des sites industriels et tertiaires ;
- Extinction des enseignes lumineuses et des vitrines dès la fermeture des points de vente ;
- Fermeture des portes des points de vente dès lors que le chauffage ou la climatisation est en marche ;
- Sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs à l'importance de la sobriété énergétique.

- *Investissements*

Sur les sites industriels et tertiaires, des investissements sont réalisés chaque année pour acquérir des équipements permettant : moins consommateurs d'énergie ou pour adapter les processus industriels en vue d'optimiser leurs consommations ou encore de remplacer les consommations d'énergies fossiles.

### *Réduire les émissions indirectes*

Les émissions indirectes représentent la grande majorité des émissions du Groupe Rocher (>95%), c'est pourquoi leur réduction constitue un axe majeur de la stratégie bas carbone. Les émissions du scope 3 sont estimées annuellement et se veulent être, pour toutes les entreprises, la meilleure estimation possible (marge d'erreur estimée de 20 à 30%). Cette estimation annuelle a permis d'identifier quatre principaux postes d'émissions sur lesquels agir. Sur chacun d'eux, des groupes de travail ont été formés afin d'identifier et de déployer des plans concrets de réduction des émissions détaillés ci-après.

## ZOOM SUR



### Les facteurs d'émissions des matières premières

En 2025, le Groupe Rocher a lancé un chantier d'amélioration de la qualification des données de ses matières premières afin d'en préciser l'impact dans le scope 3 du bilan carbone. Ce travail a permis de passer de l'utilisation de données génériques vers l'utilisation de données spécifiques et sur-mesure pour les facteurs d'émissions des matières premières du groupe. Par conséquent, le Groupe Rocher attend une augmentation des émissions de gaz à effet de serre de ce poste du scope 3 au cours des prochains exercices.

### Investir dans les énergies renouvelables

En complément des programmes de réduction de ses besoins énergétiques, le Groupe Rocher choisit d'investir dans les énergies renouvelables, selon une stratégie propre à chacun de ses sites, en fonction de leurs territoires d'implantation.

#### Sur les sites du groupe

Plusieurs options sont encouragées pour favoriser le recours aux énergies d'origine renouvelable :

- Contractualisation avec des fournisseurs d'énergie d'origine renouvelable (certificats de garantie d'origine) ;
- Installation d'équipements de production d'énergie d'origine renouvelable sur site (panneaux solaires ou photovoltaïques, chaudières à bois, etc.

#### Dans les magasins

Le Groupe Rocher investit dans les énergies renouvelables pour ses magasins à travers l'achat de certificats de garantie d'origine, issus d'énergie produite dans l'année dans le pays d'achat, avec une préférence pour les sources éoliennes ou solaires. L'achat de ces garanties d'origine peut se faire selon les cas : en parallèle des contrats d'électricité des filiales ou via l'intégration d'une option « électricité verte » dans les contrats.

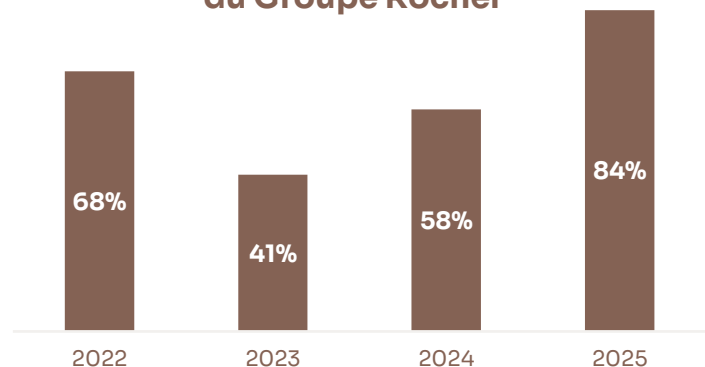
## OÙ EN SOMMES-NOUS ?

### Sites

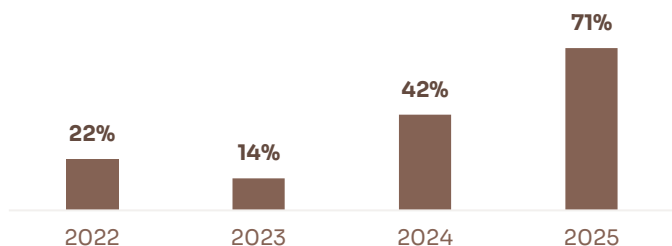
Le Groupe Rocher a consommé sur l'ensemble de son périmètre **44 993 MWh** d'énergie en 2025 contre 43 596 MWh en 2024, soit une augmentation de **3%** de sa consommation. À isopérimètre, le groupe continue tout de même de réduire sa consommation de **6%** par rapport à 2022.

En 2025, **84%** de la consommation d'énergie du groupe provenait d'énergies renouvelables ce qui représente une augmentation de **26 points** par rapport à 2024. Cette augmentation est principalement causée par la couverture à 100% des consommations énergétiques de la marque Arbonne mais également par la couverture à 100% des consommations énergétiques des sites français par des garanties d'origine.

Part d'énergie renouvelable du Groupe Rocher



### % de couverture en énergies renouvelables des consommations d'électricité des magasins en fonds propres Yves Rocher



2024.

### Variations du scope 1,2 & 3

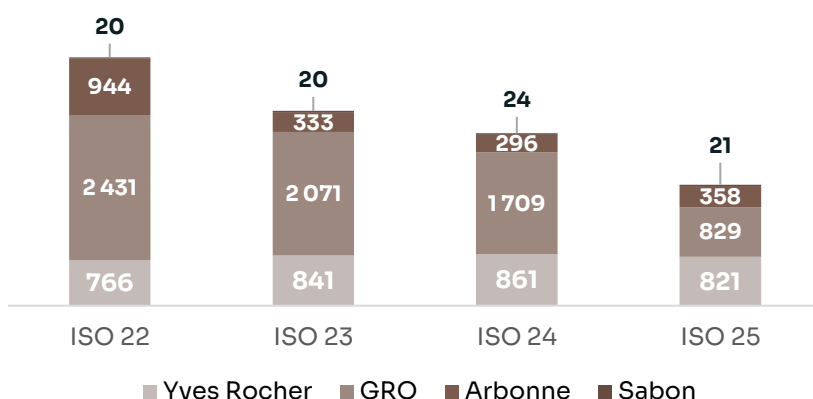
Les émissions de gaz à effet de serre induites directement par les activités du groupe (scope 1 & 2) sont estimées à environ **4 361 tCO<sub>2</sub>eq** pour l'année 2025, dont 2 029 tCO<sub>2</sub>eq sur les sites détenus en propre, hors retail et parc automobile. Les émissions de ces scopes ont diminué de **59%** par rapport à 2022 grâce à une politique forte sur les énergies renouvelables et les investissements qui vont avec pour couvrir les sites et les magasins en fonds propres.

### Magasins

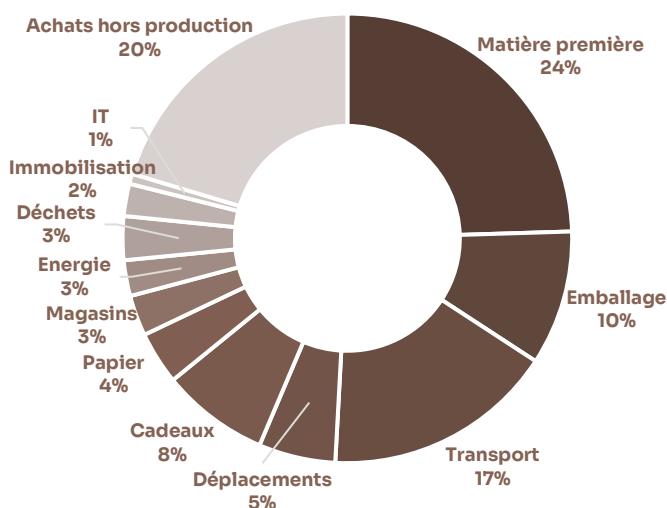
Le Groupe Rocher a consommé sur l'ensemble des magasins en fonds propres **12 900 MWh** d'énergie en 2025 contre 14 053 MWh en 2024, soit une baisse de **8%** de sa consommation. Par rapport à 2022 la consommation a baissé de **24%**. Cette baisse est principalement liée à la fermeture de magasins du groupe.

En 2025, **71%** de la consommation d'électricité des magasins Yves Rocher provenait d'énergies renouvelables, ce qui représente 62% au niveau du groupe, soit une augmentation de **26 points** par rapport à

### Scope 1 & 2 tCO<sub>2</sub>eq ISO périmètre par marque (hors retail et parc auto)



### Répartition émissions scope 3



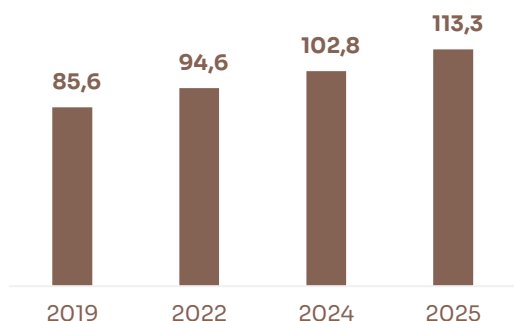
Les émissions de gaz à effet de serre induites indirectement par les activités du groupe (scope 3) sont estimées à environ **192 501<sup>3</sup> tCO<sub>2</sub>eq** pour l'année 2025. Ces émissions sont générées principalement par les approvisionnements liés aux produits (production des matières premières consommées par le groupe et emballages), le fret mais aussi les cadeaux et accessoires. Les émissions du scope 3 ont diminué de **27%** par rapport à 2022. La diminution des émissions de gaz à effet de serre est principalement liée à la baisse de l'activité des marques du groupe mais aussi grâce à la mise en place de stratégies de réductions de l'impact notamment des packagings des produits mis sur le marché par le groupe.

<sup>3</sup> Ont été rajoutés dans le périmètre les postes du scope 3 suivants : Achats hors production et Fret non-maîtrisé, qui n'étaient pas présentés lors des exercices précédents.

## Trajectoire SBTi

En 2024, le groupe a validé sa trajectoire de réduction de son empreinte carbone auprès de la *Science-Based Targets initiative* (SBTi). Le Groupe Rocher s'est ainsi fixé pour objectif une réduction de 42% de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) scope 1 et 2 et de 25% de ses émissions scope 3 d'ici 2030 par rapport à 2022 en valeur absolue et à isopérimètre (hors achats hors production et fret non-maîtrisé). En 2025, ces objectifs sont atteints.

### GWh par millions d'unités



### Variations de la performance énergétique

Malgré le plan de sobriété énergétique mené par le groupe depuis 2019 et renforcé en 2022, la performance énergétique des sites de production a été impactée négativement. Certaines consommations d'énergie restent incompressibles, telles que le chauffage des usines et ne dépendent pas des volumes produits. En 2025, les résultats sont de **113** GWh par million d'unités fabriquées.

Pour aider à la compréhension de ces résultats, les indicateurs environnementaux présentés dans ce rapport s'inscrivent dans un contexte de transformation du Groupe Rocher qui affecte directement leur évolution. Trois facteurs doivent être pris en compte pour une lecture juste des résultats.

- **L'évolution du périmètre** : En 2025, le groupe a initié la cession de Petit Bateau et Stanhome qui sont exclus du périmètre tout comme les sites de Sabon Israël pour son scope 1 & 2. Au total, 4 sites de production et 5 sites logistiques sont sortis du périmètre par rapport à 2024. Ces sorties impactent mécaniquement à la baisse les indicateurs en valeur absolue (déchets, énergie, émissions). Les comparaisons à isopérimètre, lorsqu'elles sont disponibles, sont précisées dans chaque section.
- **L'adaptation industrielle** : La poursuite de la transformation du groupe s'est traduite par une réduction des volumes fabriqués dans les usines du groupe. Cette évolution contribue à la réduction des consommations et des émissions en valeur absolue. Elle pèse en revanche négativement sur les ratios d'intensité (consommation par unité produite), certaines consommations énergétiques restant incompressibles.
- **Des investissements importants** : Au-delà de ces effets de contexte, le groupe a accéléré ses actions de transformation environnementale à travers le passage à 84% d'énergie renouvelable (27 points de plus par rapport à 2024), investissements dans les ombrières solaires à La Gacilly (4 800 panneaux et 2 200 MWh de production annuelle), calorifugeage des réseaux de chaleur, et atteinte de l'objectif La Gacilly Bas Carbone (76% d'émissions en moins pour le scope 1 & 2 par rapport à 2019).

## BONNE PRATIQUE

La marque Yves Rocher a continué sa stratégie de déploiement d'énergie renouvelable, via l'achat de certificats de garantie d'origine, qui a permis d'éviter l'émission de 910 tonnes CO<sub>2</sub>eq sur son périmètre magasins.

En 2025, les réseaux de chaleur ont été calorifugés afin de limiter la déperdition de chaleur sur les sites de distribution de la Gacilly. Les sites industriels suivront cette tendance sur 2026. De plus, d'importants travaux ont commencé pour doter les parkings du site breton La Croix des Archers ainsi que sur le site des Villes Geffs d'ombrières solaires pour début 2026. Au total, ce sont 4 800 panneaux photovoltaïques installés, soit près de 9 500m<sup>2</sup> de parking couvert et une production d'énergie solaire de 2 200MWh soit 20% de la consommation des deux sites.

## PARAMÈTRES DE LA POLITIQUE

### Périmètre juridique, géographique et populations couvertes :

Toutes les entités juridiques, les marques et les pays du Groupe Rocher sont concernés par cette politique.

### Temporalité d'application :

La politique est déployée depuis 2022 et les objectifs seront revus à horizon 2030.

### Gouvernance :

La politique est pilotée par la Direction Mission & Impact et est validée par le COMEX.

### Canaux de consultation et diffusion :

Les métiers concernés sont consultés lors de réunions ad hoc (COFIL, COMOP, etc.) et la politique est diffusée aux salarié(e)s via des sessions de formation organisées, un système documentaire partagé, des objectifs communs (OKR).

## ADAPTATION DU GROUPE ET SON ÉCOSYSTÈME AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'enjeu *Adaptation du groupe et son écosystème au changement climatique* identifié par le Groupe Rocher est relatif aux attendus de l'ESRS E1 *Changement climatique*. Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités déterminés par le groupe comme matériels pour cet enjeu, lors de son analyse de double matérialité.

Enjeu	Nom de l'IRO	Typologie de l'IRO	Chaîne de valeur	Potentialité	Horizon temporel
1.2 Adaptation du groupe et son écosystème au changement climatique	<b>Augmentation systématique et durable de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques perturbant les approvisionnements et affectant l'accès aux matières premières</b> <i>Risque physique</i>	Risque	Indirect	Réelle	Long terme

## PRINCIPES DIRECTEURS

Les changements climatiques constituent l'un des défis majeurs de notre époque, avec des impacts profonds sur les écosystèmes, les ressources naturelles et les activités humaines. Bien qu'ils aient également des répercussions systémiques sur la stabilité politique, sociale et économique, la politique d'*Adaptation au changement climatique* se concentrera exclusivement sur l'adaptation aux changements en lien avec les risques environnementaux.

Dans des secteurs comme la cosmétique, où la nature est au cœur du modèle économique et des produits, cette adaptation est essentielle pour préserver les écosystèmes, sécuriser l'approvisionnement des matières premières et répondre aux attentes croissantes des consommatrices et consommateurs. En développant des stratégies plus durables et innovantes, les entreprises peuvent jouer un rôle clé dans la construction d'un avenir plus résilient et respectueux de l'environnement.

Afin de renforcer la résilience du Groupe Rocher face aux risques physiques et pour saisir les opportunités liées à la transition, l'adaptation au changement climatique du groupe est une composante essentielle dans ses approvisionnements et dans ses opérations.

### ***L'adaptation dans les chaînes d'approvisionnement***

Le Groupe Rocher anticipe les risques que le changement climatique fait peser sur ses approvisionnements en matières premières, notamment celles d'origine végétale qui sont au cœur de ses produits. Pour préserver la pérennité de ses activités, le groupe a mis en place une stratégie d'adaptation basée sur l'analyse des risques climatiques, des pratiques agricoles et sur la science.

Le Groupe Rocher cherche à diversifier ses sources d'approvisionnement autant que possible, adapter les zones de production en cas de menaces significatives, explorer des alternatives durables et collaborer avec ses partenaires pour développer des pratiques agricoles et industrielles plus respectueuses de l'environnement. L'ambition est de bâtir une chaîne d'approvisionnement résiliente tout en garantissant la qualité et la durabilité des produits.

### ***L'adaptation dans les opérations***

Face à l'intensification des événements climatiques extrêmes (tempêtes, sécheresses, inondations, etc.), le Groupe Rocher adopte une démarche proactive pour protéger ses sites de production, logistiques, tertiaires ainsi que ceux de ces principaux partenaires. Cette approche repose sur cinq étapes clés :

- Audit des risques climatiques : réalisation d'analyses approfondies par des expert(e)s externes pour identifier les vulnérabilités des sites face aux aléas climatiques ;
- Analyse des scénarios climatiques : suivi des projections climatiques pour anticiper les impacts potentiels sur les infrastructures et les opérations ;
- Identification des plans d'actions pour mitigation des risques ;
- Planification des investissements à court terme et long terme ;
- Réalisation des actions de mitigation des risques aléas climatiques des sites physiques.

## PARAMÈTRES DE LA POLITIQUE

### Périmètre juridique, géographique et populations couvertes :

Toutes les entités juridiques, les marques et les pays du Groupe Rocher sont concernés par cette politique.

### Temporalité d'application :

Cette nouvelle politique sera déployée en 2026 et les objectifs seront revus à horizon 2030.

### Gouvernance :

La politique est pilotée par la Direction Mission & Impact et est validée par le COMEX.

### Canaux de consultation et diffusion :

Les métiers concernés sont consultés lors de réunions ad hoc (COPIL, COMOP, etc.) et la politique est diffusée aux salarié(e)s via des sessions de formation organisées, un système documentaire partagé, des objectifs communs (OKR).

## PRÉSERVATION DES EAUX ET DES SOLS

L'enjeu **Préservation des eaux et des sols** identifié par le Groupe Rocher est relatif aux attendus des ESRS E2 *Pollution*, l'ESRS E3 *Eau et ressources marines* et l'ESRS E4 *Biodiversité*. Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités déterminés par le groupe comme matériels pour cet enjeu, lors de son analyse de double matérialité.

Enjeu	Nom de l'IRO	Typologie de l'IRO	Chaîne de valeur	Potentialité	Horizon temporel
1.3 Préservation des eaux et des sols	<b>Amplification des initiatives de protection des sols grâce à une action volontariste du groupe et des pratiques agroécologiques</b> <i>Impact physique</i>	Impact positif	Indirect	Potentielle	Long terme
1.3 Préservation des eaux et des sols	<b>Difficultés d'accès à la ressource en eau sur la chaîne de valeur affectant les activités</b> <i>Risque physique</i>	Risque	Indirect	Potentielle	Long terme
1.3 Préservation des eaux et des sols	<b>Investissements nécessaires pour préserver les ressources en eau et y garantir un accès durable</b> <i>Risque de transition</i>	Risque	Direct	Réelle	Court terme

## PRINCIPES DIRECTEURS

Cette politique est en cours de mise à jour et sera publiée en 2027 sur l'exercice 2026.

## PARAMÈTRES DE LA POLITIQUE

### Périmètre juridique, géographique et populations couvertes :

Toutes les entités juridiques, les marques et les pays du Groupe Rocher sont concernés par cette politique.

### Temporalité d'application :

La politique mise à jour sera déployée en 2026 et les objectifs seront revus à horizon 2030.

### Gouvernance :

La politique est pilotée par la Direction Mission & Impact et est validée par le COMEX.

### Canaux de consultation et diffusion :

Les métiers concernés sont consultés lors de réunions ad hoc (COFIL, COMOP, etc.) et la politique est diffusée aux salarié(e)s via des sessions de formation organisées, un système documentaire partagé, des objectifs communs (OKR).

## PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

L'enjeu *Protection de la biodiversité et des écosystèmes* identifié par le Groupe Rocher est relatif aux attendus de l'ESRS E4 *Biodiversité et écosystèmes*. Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités déterminés par le groupe comme matériels pour cet enjeu, lors de son analyse de double matérialité.

Enjeu	Nom de l'IRO	Typologie de l'IRO	Chaîne de valeur	Potentialité	Horizon temporel
1.5 Protection de la biodiversité et des écosystèmes	<b>Contribution à la destruction de la biodiversité et des écosystèmes à travers les activités propres et tout au long de la chaîne de valeur</b> <i>Impact physique</i>	<b>Impact négatif</b>	Indirect	Réelle	Moyen terme
1.5 Protection de la biodiversité et des écosystèmes	<b>Différentiation au sein du secteur par un positionnement de leader affirmé et reconnu en matière de préservation de la biodiversité</b> <i>Opportunité de transition</i>	<b>Opportunité</b>	Direct	Potentielle	Moyen terme
1.5 Protection de la biodiversité et des écosystèmes	<b>Perte de biodiversité affectant les rendements des cultures et la résilience des chaînes d'approvisionnement</b> <i>Risque physique</i>	<b>Risque</b>	Indirect	Potentielle	Moyen terme

## PRINCIPES DIRECTEURS

Le Groupe Rocher s'inscrit dans les lignes directrices du *Protocole de Nagoya* de la *Convention sur la diversité biologique* (CDB) des Nations Unies, pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composants et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui y sont associées. Depuis 2022, la stratégie biodiversité du Groupe Rocher s'inscrit également dans le *Cadre mondial de la biodiversité* (CMB) de Kunming-Montréal adopté lors de la COP15 sur la diversité biologique.

Depuis sa création, le groupe défend une approche respectueuse des milieux naturels, la plus économe en ressources possible. Convaincu que la performance de l'entreprise est liée à sa capacité à relier les enjeux d'économie et de nature, le groupe essaye d'agir de manière proactive en faveur de la biodiversité et participe à son échelle à la régénération des espaces naturels.

Le Groupe Rocher est convaincu que les entreprises ont un rôle clé à jouer dans la préservation de la nature à travers : des pratiques plus vertueuses dans l'approvisionnement des ingrédients, notamment naturels, et la gestion plus durable des sites. Sur ces deux piliers de sa stratégie, le Groupe Rocher défend une manière d'agir singulière :

- Innovante et frugale avec un ancrage d'expérimentation à La Gacilly ;
- Qui promeut et diffuse des modèles de production respectueux du vivant via les pratiques de l'agroécologie ;
- Ouverte et collective pour démultiplier impact positif du groupe en coopérant avec pairs et partenaires du niveau local au global ;

Afin de contribuer, à sa mesure, à protéger la biodiversité et restaurer les chaînes du vivant.

### ***Approvisionnements plus durables***

Le Groupe Rocher souhaite adresser ses principaux domaines d'impact sur la biodiversité tout au long de sa chaîne de valeur, et principalement dans ses approvisionnements d'ingrédients naturels, qui en constituent le maillon à plus fort impact. Pour ce faire, le groupe agit en premier lieu sur la limitation des impacts sur la biodiversité liés à ses approvisionnements naturels, mais aussi, à travers la valorisation de la nature et du vivant, afin de raconter la nécessité de la préserver dans ses filières, de la plante à la peau.

#### *Adresser les risques environnementaux de l'approvisionnement des ingrédients naturels*

Le groupe a développé depuis plusieurs années une grille d'évaluation des risques d'approvisionnement de ses ingrédients naturels. En 2025, ce système d'évaluation a été revu afin de mettre à jour la catégorisation de ses ingrédients en quatre groupes : rouge et orange pour qualifier les risques et vert et gold pour qualifier l'impact positif des ingrédients les plus durables. Cette évaluation repose sur plusieurs critères, comme le pays de culture ou de récolte de l'ingrédient, le mode de production agricole de la plante ou encore les risques de déforestation connus. Ainsi, les ingrédients « rouges » sont à limiter autant que possible en portefeuille. Les ingrédients « gold », sont les mieux disant en matière de durabilité, certifiés et cultivés en agroécologie, dans le respect de la rémunération des producteurs

La première étape d'évaluation des risques d'approvisionnement repose sur la maîtrise de la provenance et donc la traçabilité des ingrédients. C'est dans ce cadre qu'un travail d'amélioration de la traçabilité des ingrédients au-delà du rang 1 de ses fournisseurs et jusqu'à la zone de culture pour les ingrédients d'origine végétale a été entrepris. A cet effet, le groupe travaille en collaboration avec ses fournisseurs et s'engage dans des partenariats collectifs tels que TRASCE.

La deuxième étape consiste à tout mettre en œuvre pour ne plus faire entrer les ingrédients qu'il considère comme les plus risqués dans son portefeuille et à évacuer progressivement les matières déjà homologuées, en collaborant avec ses fournisseurs, en remplaçant certaines matières premières ou encore en relocalisant des cultures au plus proche de ses sites de production. L'ensemble des ingrédients les plus risqués pour le groupe sont identifiés et également adressés dans le cadre de son dispositif de vigilance volontaire.

## ZOOM SUR



### RELOCALISATION DES HUILES

Afin de limiter les risques liés aux aléas géopolitiques, de mieux maîtriser ses filières et leurs impacts environnementaux et sociaux et de réduire les distances parcourues par les ingrédients, le Groupe Rocher s'est engagé dans l'étude d'une relocalisation potentielle de certains de ses ingrédients d'origine végétale. Fidèle à son mode opératoire expérimental, c'est tout d'abord en se concentrant sur les huiles végétales que le sujet a été adressé. Le périmètre restreint des soixante-cinq huiles concernées a permis de mettre en place un plan d'action précis, selon les latitudes de production, afin de substituer un approvisionnement éloigné par un approvisionnement plus local, à condition d'obtenir un moindre impact sur la biodiversité.

Ainsi, pour les huiles provenant de France ou de pays limitrophes, la substitution n'a pas été envisagée, un travail d'amélioration continue est privilégié avec les fournisseurs. Pour les huiles approvisionnées au-delà de ce périmètre, et dont les conditions de production à La Gacilly pourraient être adéquates, des tests de production partielle et de filière locale sont en cours pour certains ingrédients prioritaires. Enfin, pour les huiles provenant d'autres latitudes sans relocalisation possible en France, des améliorations spécifiques et locales seront déployées afin de continuer à construire des partenariats de long terme, en intégrant les risques écologiques et la faisabilité de substitution par d'autres matières moins menacées.

#### *Valoriser les approvisionnements naturels*

Les quatre marques du groupe portent les ingrédients « gold » d'exception au cœur de leurs discours de valorisation produits. Par exemple, la marque Yves Rocher s'est donnée pour objectif de systématiquement concevoir ses gammes de produits de soin autour d'un ingrédient « gold » d'exception. En 2025 par exemple, la gamme Glow Energie a mis à l'honneur la Capucine orange, cultivée en agriculture biologique à La Gacilly depuis 1980.

A travers ses filières les plus vertueuses, le groupe souhaite contribuer effectivement à la conservation durable et équitable des ressources naturelles, soit dans un cadre réglementaire (Protocole de Nagoya, APA, lois de biodiversité locales, etc.) soit dans une démarche proactive de développement d'approvisionnements plus durables, en France et à l'international.

#### *La gestion vertueuse des sites*

Chaque site du groupe ayant un rôle à jouer dans l'engagement du groupe pour préserver la biodiversité, des plans de gestion de la biodiversité sont élaborés et déployés progressivement sur l'ensemble des sites industriels, agricoles et tertiaires gérés par le groupe. Un standard différencié de gestion écologique des sites est en cours de rédaction au sein du groupe afin de pouvoir définir des niveaux d'ambition adaptés selon la typologie des sites du groupe et leurs espaces verts selon au moins trois catégories :

- Sites avec espaces verts ;
- Sites urbains avec balcons ou toits terrasses ;
- Sites urbains sans espaces extérieurs.

Ces plans de gestion de la biodiversité visent à définir une feuille de route adaptée aux spécificités des sites pour réduire leur impact sur la biodiversité. Afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion de la biodiversité, les sites du groupe sont dotés progressivement de référent(e)s biodiversité. Ce standard s'appuie sur l'expérience de long terme des sites du groupe situés dans le Morbihan, qui sont des refuges de biodiversité, en partenariat avec la *Ligue de Protection des Oiseaux* (LPO) depuis 2009.

## OÙ EN SOMMES-NOUS ?

En 2025, selon son analyse de risque interne<sup>4</sup> au Groupe Rocher, **27%** de ses actifs naturels<sup>5</sup> sont considérés comme « verts » et « gold » et répondent aux meilleures pratiques environnementales et sociales sur le marché. De plus, **31%** des actifs végétaux<sup>6</sup> possédaient une certification environnementale et sociale<sup>7</sup>.

## BONNE PRATIQUE

En mai 2025, deux journées biodiversité ont été organisées au siège Cap Connect du Groupe Rocher à Issy-les-Moulineaux. Au cours de ces journées, plusieurs temps d'échange et ateliers ont été proposés aux salarié(e)s tels que des ateliers potagers, d'entretien des ruches de l'immeuble, ou des conférences avec des intervenants externes comme l'association de La LPO. Au total, ces animations ont rassemblé plus de 85 participants sur ces deux journées.

## PARAMÈTRES DE LA POLITIQUE

### Périmètre juridique, géographique et populations couvertes :

Toutes les entités juridiques, les marques et les pays du Groupe Rocher sont concernés par cette politique.

### Temporalité d'application :

La politique est déployée depuis 2024 et les objectifs sont en cours de revue.

### Gouvernance :

La politique est pilotée par la Direction Mission & Impact et est validée par le COMEX.

### Canaux de consultation et diffusion :

Les métiers concernés sont consultés lors de réunions ad hoc (COFIL, COMOP, etc.) et la politique est diffusée aux salarié(e)s via des sessions de formation organisées, un système documentaire partagé, des objectifs communs (OKR).

---

<sup>4</sup> Méthodologie interne d'évaluation des risques de sourcing des ingrédients naturels qui repose sur plusieurs critères tels que le pays de provenance, la méthode de culture, etc.

<sup>5</sup> Hors ingrédients fonctionnels et actifs synthétiques.

<sup>6</sup> Parmi les actifs naturels, seuls sont considérés les actifs issus de plantes et sont exclus les actifs minéraux.

<sup>7</sup> Certification sur la plante principale de l'actif (AB, UEFT, Fair for life, Fair Trade).

## UTILISATION RAISONNÉE DES RESSOURCES ET GESTION DES DÉCHETS

L'enjeu *Utilisation raisonnée des ressources et gestion des déchets* identifié par le Groupe Rocher est relatif aux attendus de l'ESRS E5 *Utilisation des ressources et économie circulaire*. Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités déterminés par le groupe comme matériels pour cet enjeu, lors de son analyse de double matérialité.

Enjeu	Nom de l'IRO	Typologie de l'IRO	Chaîne de valeur	Potentialité	Horizon temporel
1.6 Utilisation raisonnée des ressources et gestion des déchets dans les opérations	<b>Pollution des écosystèmes en cas de mauvaise gestion des déchets produits dans les opérations et notamment des substances préoccupantes et très préoccupantes</b> <i>Impact physique</i>	<b>Impact négatif</b>	Direct	Potentielle	Court terme

### PRINCIPES DIRECTEURS

Le Groupe Rocher s'engage activement à la réduction de son empreinte environnementale notamment à travers l'utilisation raisonnée des ressources et la gestion des déchets sur ses sites opérationnels.

#### **La stratégie plastique du Groupe Rocher**

Au-delà de la stratégie d'écoconception au niveau de chaque produit, notamment à travers le projet des *Produits toujours plus responsables*, le groupe pilote une stratégie plastique globale qui adresse l'utilisation raisonnée de ressources vierges de plastique, dans les emballages industriels, dans les cadeaux, dans les échantillons, etc. Cette approche permet de mesurer, puis réduire l'impact plastique global du Groupe Rocher.

La stratégie sur l'usage du plastique a ainsi été définie, fixant des engagements ambitieux à horizon 2030 pour réduire l'utilisation du plastique par toutes les marques du groupe. Afin d'atteindre ses ambitions, le groupe a mis en place des dispositifs partagés par les différentes marques qui encadrent les choix des équipes développant les produits, les cadeaux et les services :

- Des standards d'écoconception déclinés en plans d'action par marque ;
- Des indicateurs de pilotage et de mesure.

#### **La gestion des déchets d'opération**

Le Groupe Rocher encadre également la gestion des déchets au sein de ses usines, ses sites tertiaires et de service. Afin de réduire la génération de flux sortants, les équipes industrielles, logistiques et des services généraux agissent sur :

- La réduction des quantités de déchets générés par les activités (sites industriels, logistiques, tertiaires et après la vente auprès du client) ;
- La limitation de destructions de produits finis ;
- La sensibilisation des salarié(e)s au tri des déchets amont/aval.

Les sites industriels bretons possèdent un suivi commun de la performance environnementale de leur gestion des déchets. Une gestion centralisée permet en effet aux sites des solutions communes pour réduire les déchets et l'impact du transport de ces derniers, ainsi que des filières de tri communes.

## La fin de vie des produits

Afin de réduire la destruction de produits finis, le Groupe Rocher est acteur de l'économie circulaire selon deux canaux principaux : le soutien à des filières de recyclage et l'allongement de la durée de vie des produits via le don de produits finis.

### Récupérer les packagings usagés

Afin de réduire les impacts matériels de la fin de vie des produits et en complément de sa démarche de réemploi, chaque marque déploie une stratégie de recyclage de ses produits et packaging via :

- La communication de consignes de recyclage appropriées pour chaque typologie de packaging, prenant en compte les spécificités des filières de recyclage locales. La marque Yves Rocher, par exemple, aspire à accompagner ses client(e)s à travers des gestes concrets et durables, comme le tri des emballages, grâce à des outils pédagogiques tels que des guides pratiques accessibles sur le site internet Yves Rocher France.
- La collecte des packaging et produits finis usagés comme c'est le cas au sein de la marque Sabon qui propose la récupération d'emballages usagés dans une majorité de ses boutiques, plus de 70 magasins au Japon et en Roumanie, ses principaux marchés. La marque Yves Rocher, récupère également les emballages de ses produits de maquillage à travers son projet « RECOLTE ». Les quantités collectées sont encore modérées, mais la marque a à cœur d'étendre cette action à l'ensemble de son réseau de magasins français.

### Le don de produit

Le Groupe Rocher entend œuvrer en faveur de la lutte contre la précarité (physique, hygiénique et sanitaire) tout en réduisant son impact environnemental, en donnant à des associations ses produits invendus. En application de la Loi AGECE française, le groupe et ses marques se sont ainsi associés à plusieurs ONG afin de faire des dons de produits neufs (en surstock et/ou avec une date limite d'utilisation proche).

## ZOOM SUR



### Le projet Consigne de la marque Yves Rocher

La marque Yves Rocher a rejoint la coalition *Recosm* promouvant la consigne dans l'industrie cosmétique, pilotée par Circul'R et financée par Citeo. Cette initiative a permis à la marque de lancer un premier test pilote de produits consignés en France dans trois de ses boutiques en 2024, puis 2025. Ce test concerne 36 références dans la gamme des soins pour le visage en verre, et chaque pot retourné en verre donne droit à une récompense de 1€ sous forme de carte cadeau. La marque a atteint un taux de retour conforme à ses objectifs de 10,5% en 2025, hors collaboratrices et collaborateurs.

## OÙ EN SOMMES-NOUS ?

En 2025, le groupe a généré **5 541** tonnes de déchets sur l'ensemble des sites de son périmètre déchets dont 95% sont valorisés, recyclés ou réutilisés contre 9 687 tonnes en 2024, soit une baisse de **43%**. Cette forte baisse s'explique en premier lieu par la sortie de 4 sites<sup>8</sup> de production ainsi que de 5 sites<sup>9</sup> logistiques du périmètre. Elle s'explique également par la comptabilisation de déchets exceptionnels en 2024 sur certains sites comme le siège du groupe Cap Connect à Issy-les-Moulineaux.

<sup>8</sup> Petit Bateau, Troyes Murard, Petit Bateau Tenmar Confection, Sabon Production, Arbonne Levlad.

<sup>9</sup> Stanhome Lauriers Verts, Stanhome Logistique, Petit Bateau Buchères, Sabon Logistique, Yves Rocher Thaïlande.

A isopérimètre, le groupe a réduit ses déchets de **33%** par rapport à 2022, une diminution de la production de déchets majoritairement liée à la baisse des volumes de production. Les sites cherchent à diminuer la part de leurs déchets mis en décharge. Ainsi en 2025, seulement **2%** des déchets du groupe ont été mis en décharge.

Enfin, le groupe a diminué de **20%** la quantité de plastique mise sur le marché (g/ml) par rapport à 2019.

## BONNE PRATIQUE

En 2025, 2 193 476 produits de beauté ont été proposés au don par les quatre marques cosmétiques du groupe à leurs diverses associations partenaires<sup>10</sup>.

Chacune des marques du groupe travaille en partenariat avec des associations pour des dons de produits. Par exemple, Dr. Pierre Ricaud s'engage depuis de nombreuses années aux côtés de Dons Solidaires. En 2025, Dr. Pierre Ricaud a donné 32 409 produits à Dons Solidaires pour une valeur de 50 292 euros.

## PARAMÈTRES DE LA POLITIQUE

### Périmètre juridique, géographique et populations couvertes :

Toutes les entités juridiques, les marques et les pays du Groupe Rocher sont concernés par cette politique.

### Temporalité d'application :

La politique est déployée depuis 2024 et les objectifs sont en cours de revue.

### Gouvernance :

La politique est pilotée par la Direction Mission & Impact et est validée par le COMEX.

### Canaux de consultation et diffusion :

Les métiers concernés sont consultés lors de réunions ad hoc (COPIL, COMOP, etc.), et la politique est diffusée aux salarié(e)s via des sessions de formation organisées, un système documentaire partagé, des objectifs communs (OKR).

---

<sup>10</sup> Dons Solidaires, Réseau Solidaire, Association ADSF, Les Orchidées Rouges, Résonantes ou encore Jeune et rose.



## AVEC QUI ?

## SALARIÉ(E)S

### SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES

L'enjeu **Santé et sécurité des personnes** identifié par le Groupe Rocher est relatif aux attendus de l'ESRS S1 *Effectifs de l'entreprise*. Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités déterminés par le groupe comme matériels pour cet enjeu, lors de son analyse de double matérialité.

Enjeu	Nom de l'IRO	Typologie de l'IRO	Chaîne de valeur	Potentialité	Horizon temporel
2.1 Santé et sécurité des salarié(e)s	Dégradation de la santé mentale et physique des collaborateurs due à des mauvaises pratiques en termes de santé et sécurité	Impact négatif	Direct	Réelle	Court terme
2.1 Santé et sécurité des salarié(e)s	Perturbation des activités, baisse de performance et de productivité dues à des conditions de travail dégradées sur les sites du groupe	Risque	Direct	Potentielle	Court terme

### PRINCIPES DIRECTEURS

La mission de reconnecter l'humain à la nature engage le groupe à protéger durablement celles et ceux qui portent cette ambition. La santé et la sécurité des collaboratrices et collaborateurs constituent un socle fondamental pour leur permettre d'évoluer dans un environnement de travail respectueux, épanouissant et plus durable.

Conformément à la définition de l'*Organisation Mondiale de la Santé*, le Groupe Rocher conçoit la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social. La politique santé et sécurité est adaptée aux réalités de chaque environnement de travail (boutiques, usines, bureaux), pour tenir compte du travail réel, des pratiques de terrain et des risques spécifiques. Ainsi, chaque entité aura une instance de management de la santé et de la sécurité qui définira chaque année des priorités et un plan d'action annuel en fonction des risques spécifiques. Le déploiement de la présente politique est toujours en cours et sera graduel.

#### Prévention et anticipation

Il est primordial pour le Groupe Rocher de diffuser une culture de la prévention partagée, fondée sur l'écoute active et sur la participation des collaboratrices et collaborateurs à la gestion des risques associés à leurs activités, notamment en les intégrant à toutes les étapes du processus de prévention, en valorisant leur expertise d'usage et leur connaissance du terrain.

Dans un premier temps, le groupe œuvre à définir au niveau du groupe, puis au niveau de chaque entité, des plans d'action annuels sur la santé & sécurité des salarié(e)s permettant de définir les priorités, allouer les ressources nécessaires et mesurer les progrès réalisés. Ces plans d'action doivent permettre d'implémenter des mesures de prévention adaptées à chaque environnement de travail afin de préserver à la fois la santé physique et mentale des salarié(e)s, en tenant compte des spécificités organisationnelles, des conditions de travail et des risques psychosociaux propres à chaque activité.

Ils reposent sur des principes fondamentaux :

- Le déploiement, en amont de chaque projet de réorganisation ou de changement majeur, d'**analyses d'impact** visant à évaluer et prévenir les effets sur la santé physique, psychique et sociale des équipes.
- La **formation et la sensibilisation** des collaboratrices et collaborateurs à la santé et à la sécurité, pour qu'ils deviennent pleinement acteurs de leur propre bien-être et de celui de leurs collègues, y compris en matière de vigilance partagée, de régulation des tensions et de leadership bienveillant.
- La **mobilisation des écosystèmes** en impliquant les partenaires et fournisseurs du groupe dans cette démarche, afin d'assurer une cohérence et un alignement global sur les enjeux de santé et sécurité, dans une logique de responsabilité partagée tout au long de la chaîne de valeur.

### ***Réaction et gestion des accidents***

La gestion des accidents du travail repose sur un processus cible précisément défini au sein du Groupe Rocher :

- **Informé** : Des dispositifs de secours efficaces doivent être mis en place, accessibles et connus de tous, en veillant à leur adaptation aux différents contextes de travail (terrain, boutique, bureau, télétravail, etc.).
- **Prendre en charge** : Une prise en charge humaine doit être garantie et structurée pour les victimes d'accident ou de malaise, dans une logique de soutien immédiat, comprenant une assistance psychologique, sociale et administrative si nécessaire.
- **Déclarer** : La déclaration la plus rapide possible de tout accident ou incident doit avoir lieu, en garantissant la traçabilité, la confidentialité et la réactivité du processus.
- **Analyser** : L'analyse systématique des causes, avec la victime dans la mesure du possible, doit être déployée pour éviter toute récurrence et la communiquer systématiquement aux parties prenantes, en mobilisant une approche systémique qui intègre les facteurs techniques, humains, organisationnels et managériaux.
- **Éviter** : Enfin, les représentants du personnel, les managers de proximité et les référents santé-sécurité doivent être associés à la gestion post-événement, pour favoriser la compréhension des causes et l'appropriation des mesures correctives.

### ***Promouvoir l'amélioration continue***

Afin de piloter l'amélioration continue des résultats du Groupe Rocher en matière de santé et sécurité une gouvernance dédiée au niveau du groupe et de chaque entité, doit voir le jour et garantir la coordination, le suivi des plans d'actions. Cela peut passer par des comités de pilotage pluridisciplinaires ou ad hoc, des audits internes réguliers, et une revue annuelle intégrée au dialogue social.

De plus, le pilotage agile de la démarche doit reposer sur des indicateurs de performance tels que le taux de fréquence et de gravité des accidents, ainsi que l'efficacité des mesures de prévention mises en place, en y ajoutant des indicateurs qualitatifs (perception du climat de sécurité, taux de signalement, taux de traitement, etc.) et différenciés selon les environnements de travail.

En parallèle du pilotage interne, sur le terrain, chaque collaboratrice et collaborateur touché(e) par un accident ou une maladie professionnelle, doit être accompagné dans l'organisation de son suivi médical, sa réinsertion professionnelle ou l'adaptation de son poste, en lien avec les services de santé au travail. Leurs retours d'expérience doivent être intégrés dans une logique d'amélioration des pratiques et de capitalisation collective, en s'appuyant sur des dispositifs d'observation terrain, des enquêtes internes et des analyses pluridisciplinaires.

## ZOOM SUR



### La conférence « Tous vigies en incertitude »

Le Groupe Rocher a proposé à ses salarié(e)s tout au long de l'année 2025, sur plusieurs de ses sites, d'assister à une conférence théâtrale « Tous vigies dans l'incertitude », sur la santé mentale et les risques psychosociaux au travail. Au cours de l'année, se sont tenues huit sessions qui ont rassemblé plus de 500 collaboratrices et collaborateurs. Cette conférence a obtenu un taux de satisfaction de **4,8/5** de la part des salarié(e)s.

## OÙ EN SOMMES-NOUS ?

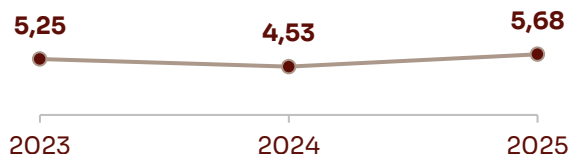
En 2025, **86** accidents du travail avec arrêt ont été recensés sur les différents sites du groupe dans le monde, soit un niveau globalement comparable à celui observé en 2023 et en progression par rapport à 2024 à isopérimètre.

### Nombre d'accidents avec arrêts

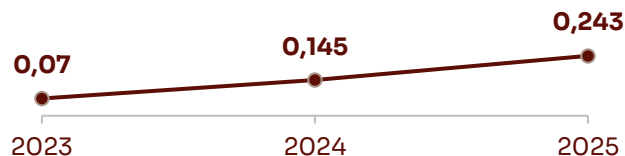


Le taux de fréquence s'établit à **5,68**, en évolution par rapport à l'exercice précédent. Le taux de gravité atteint quant à lui **0,24** reflétant l'impact de plusieurs arrêts prolongés intervenus sur la période. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de transformation des activités et font l'objet d'une attention renforcée à travers le déploiement progressif d'actions de prévention ciblées qui se poursuivront en 2026.

### Taux de fréquence



### Taux de gravité



Une part significative des accidents reste liée à des situations de déplacements et de circulation (escaliers, parkings, abords d'équipements) ainsi qu'à la manutention manuelle de charges, causes structurelles présentes dans l'ensemble des activités. Sur le périmètre Retail<sup>11</sup> en France, l'augmentation du nombre de déclarations contribue à la dynamique observée. Les chutes de hauteur ou de plain-pied représentent environ 30% des accidents avec arrêt mais concentrent près de 70% de la gravité, ce qui amplifie mécaniquement le taux de gravité dès lors que surviennent quelques arrêts prolongés.

Cette évolution intervient dans une période de changements importants ayant pu mobiliser fortement les équipes d'encadrement et de prévention. Dans ce contexte, plusieurs actions correctives sont engagées, notamment le déploiement de matériels sécurisant les interventions en hauteur (PIRL). En complément, une « chasse aux risques » digitale dédiée aux collaboratrices et collaborateurs des magasins est en cours de finalisation en vue d'un déploiement en 2026.

<sup>11</sup> Magasins intégrés au périmètre du groupe.

Plus largement, le groupe prévoit de renforcer son dispositif de pilotage afin de mieux mesurer les risques par métier et de structurer des plans d’actions ciblés, dans une logique de progrès continu en matière de prévention.

## PARAMÈTRES DE LA POLITIQUE

### Périmètre juridique, géographique et populations couvertes :

Toutes les entités juridiques, les marques et les pays du Groupe Rocher sont concernés par cette politique.

### Temporalité d’application :

La politique est en cours de déploiement et les objectifs sont en cours de revue.

### Gouvernance :

La politique est pilotée par la Direction People, Mission & Transformation et est validée par le CODIR Direction People, Mission & Transformation.

### Canaux de consultation et diffusion :

Les métiers concernés sont consultés lors de réunions ad hoc (COFIL, COMOP, etc.) et la politique est diffusée aux salarié(e)s via des sessions de formation organisées, un système documentaire partagé, des objectifs communs (OKR).

## DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES INTERNES

L’enjeu *Dialogue avec les parties prenantes internes* identifié par le Groupe Rocher est relatif aux attendus de l’ESRS S1 *Effectifs de l’entreprise*. Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités déterminés par le groupe comme matériels pour cet enjeu, lors de son analyse de double matérialité.

Enjeu	Nom de l’IRO	Typologie de l’IRO	Chaîne de valeur	Potentialité	Horizon temporel
2.5 Dialogue avec les parties prenantes internes	<b>Perturbation voire interruption des activités en cas de dégradation du dialogue avec les salarié(e)s</b>	<b>Risque</b>	Direct	Réelle	Court terme

## PRINCIPES DIRECTEURS

A travers son modèle social, le Groupe Rocher vise à renforcer le dialogue avec les parties prenantes internes en favorisant une communication transparente, une écoute active et un climat de confiance. Il soutient la construction de relations de travail ouvertes et inclusives, où chacun(e) peut s’exprimer, contribuer et participer pleinement à la vie collective de l’organisation. Cette démarche repose sur deux piliers complémentaires :

## ***Favoriser le dialogue social***

Le groupe est attaché à la qualité du dialogue social, considéré comme un pilier de la démarche de responsabilité sociétale. Il vise à maintenir un échange constructif et transparent avec l'ensemble de ses parties prenantes, notamment les collaboratrices et collaborateurs et leurs représentants, afin de partager une vision commune de l'avenir de l'entreprise et de l'évolution de son modèle social. En favorisant une communication ouverte et régulière, le groupe souhaite promouvoir un climat social serein et collaboratif. Le groupe travaille à :

- Une représentation élue des salarié(e)s, libre et respectant les règles locales ;
- Un dialogue social fréquent et de qualité, notamment lors des réunions avec les CSE ;
- Des instances de représentations des salarié(e)s plurielles et indépendantes avec des élu(e)s formé(e)s.

## ***Écouter l'ensemble des salarié(e)s et faire grandir l'engagement***

L'engagement des collaboratrices et collaborateurs est essentiel au succès du groupe et de sa mission. Conscients de l'importance de maintenir l'engagement de toutes et tous, particulièrement dans un contexte complexe et fluctuant, le groupe a mis en place un suivi régulier de l'engagement de ses salarié(e)s.

Au sein du Groupe Rocher, l'enquête d'engagement *Tell Us*, réalisée au moins annuellement, est l'outil permettant de mesurer le ressenti des salarié(e)s sur des dimensions telle que la santé, les orientations stratégiques du groupe, le management etc. Le taux d'engagement des salarié(e)s, indicateur de performance sociale, est suivi dans les OKR du groupe et décliné dans les différentes marques et métiers. Les priorités exprimées par les salarié(e)s à l'occasion de cette enquête donnent lieu à des plans d'action dédiés qui seront suivis jusqu'à la prochaine enquête annuelle. Des enquêtes ponctuelles (*Pulse*) sont réalisées sur des sujets particuliers et/ou sur des parties de l'organisation.

## **OÙ EN SOMMES-NOUS ?**

Concernant le dialogue social en 2025, ont eu lieu les réunions suivantes avec les instances représentatives du personnel en France : **17** Comités Sociaux et Économiques Centrales extraordinaires et **2** Comités Sociaux et Économiques Ordinaires ; **57** Comités Sociaux Économiques d'Établissement en France en 2025 ; **50** commissions (obligatoires et ou facultatives) au niveau local et central. De plus, le groupe a négocié et conclu **3** accords collectifs : un accord relatif aux révisions de salaires pour l'année 2025, un accord relatif à l'intéressement et un accord relatif au plan d'épargne groupe.

Concernant l'engagement des employé(e)s, le taux d'engagement global *Tell Us* 2025 est de **4 sur 5** soit **0,1 points** de plus qu'en 2024. Le taux de participation est de **88%** soit **4 points** de plus par rapport à 2024 à périmètre équivalent. Enfin, le Employee Net Promoter Score (eNPS) avec un score de **9** en 2025, sur l'échelle eNPS qui se situe entre -100 et +100.

## **BONNE PRATIQUE**

En 2025, la marque Sabon a déployé son « *Leadership Forum* » un programme basé sur des réunions mensuelles proposées aux « Leaders » identifiés de la marque Sabon, qui représentent 38 personnes au total. Ces réunions ont pour objectif de permettre aux employés de remonter leurs demandes et d'être écoutés ainsi que de fournir aux dirigeants des outils pratiques pour soutenir leurs équipes.

En outre, depuis le début de l'année 2024, Jean-David Schwartz, Directeur Général Exécutif, anime des sessions d'échanges avec les collaboratrices et collaborateurs du groupe afin de favoriser un dialogue direct et ouvert autour des enjeux de transformation, des orientations stratégiques du groupe et du travail opérationnel des équipes. Ces rencontres permettent aux participants de partager leurs questions, suggestions, difficultés ou succès, dans un cadre collectif et constructif. En 2025, trois sessions ont été organisées ayant rassemblé 23 collaborateurs au total. À l'issue des rencontres, 16 retours ont été recueillis, faisant ressortir un niveau de satisfaction moyen s'élevant à 4,65/5.

## PARAMÈTRES DE LA POLITIQUE

### Périmètre juridique, géographique et populations couvertes :

Toutes les entités juridiques, les marques et les pays du Groupe Rocher sont concernés par cette politique.

### Temporalité d'application :

La politique est déployée depuis 2025 et les objectifs sont en cours de revue.

### Gouvernance :

La politique est pilotée par la Direction People, Mission & Transformation et est validée par le CODIR Direction People, Mission & Transformation.

### Canaux de consultation et diffusion :

Les métiers concernés sont consultés lors de réunions ad hoc (COPIL, COMOP, etc.) et la politique est diffusée aux salarié(e)s via des sessions de formation organisées, un système documentaire partagé, des objectifs communs (OKR).

## CULTURE D'ENTREPRISE ET MOBILISATION DES ÉQUIPES

L'enjeu **Culture d'entreprise et mobilisation des équipes** est un enjeu spécifique du Groupe Rocher qui s'inscrit en partie dans les attendus de l'ESRS S1 *Effectifs de l'entreprise*. Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités déterminés par le groupe comme matériels pour cet enjeu, lors de son analyse de double matérialité.

Enjeu	Nom de l'IRO	Typologie de l'IRO	Chaîne de valeur	Potentialité	Horizon temporel
2.7 Culture d'entreprise et mobilisation des équipes	Amélioration significative du bien-être des collaborateurs grâce aux mesures fortes sur l'engagement, le sens et la satisfaction	Impact positif	Direct	Potentielle	Moyen terme

## PRINCIPES DIRECTEURS

L'engagement des collaboratrices et collaborateurs est essentiel au succès du groupe et de sa mission. Conscients de l'importance de maintenir l'engagement de toutes et tous, particulièrement dans un contexte complexe et fluctuant, dans ses différents départements le groupe a mis en place un suivi régulier de l'engagement de ses salarié(e)s :

## **Remettre au cœur du groupe des objectifs communs et une culture managériale innovante**

Le Groupe Rocher développe des outils pour aborder les problématiques sociales et managériales afin d'encourager un climat de confiance mutuelle, de responsabilité individuelle et d'autonomie. Ces principes, comme base de la culture d'entreprise, visent la durabilité à long terme et la performance globale pour ses salarié(e)s, ses client(e)s et la planète.

### *Les Objectives and Key Results*

Cette transformation a débuté en 2023 par le déploiement dans l'ensemble de l'organisation de la méthode OKR « *Objectives and Key Results* ». Cette méthode permet à chaque direction de définir avec son équipe des objectifs clés de transformation à moyen terme (deux à trois ans). Chaque objectif est ensuite complété par des indicateurs chiffrés de mesure intermédiaire (« *Key Results* ») qui permettent de piloter les progrès accomplis tout au long de l'année.

Cette méthode, déployée depuis la Direction Générale de l'entreprise à l'ensemble des équipes opérationnelles, permet d'assurer une cohérence de l'action, une mobilisation sur les priorités communes, et l'ancrage d'une culture du résultat au service des client(e)s, des salarié(e)s et de la planète.

### *Le Management Way*

Les managers occupent un rôle essentiel dans la transformation du groupe pour répondre aux nouvelles attentes sociétales, au contexte économique qui évolue et pour atteindre ses ambitions stratégiques. Le Groupe Rocher accompagne ses managers dans l'adoption de nouveaux comportements et nouvelles méthodologies pour mieux appréhender les défis auxquels ils sont confrontés.

Le Groupe Rocher a établi en 2024 un référentiel commun de pratiques et comportements attendus pour l'ensemble de ses managers « *le Groupe Rocher Management Way* ». Les managers occupent un rôle essentiel dans la transformation du groupe pour répondre aux nouvelles attentes sociétales, au contexte économique qui évolue et pour atteindre ses ambitions stratégiques. Le Groupe Rocher accompagne ses managers dans l'adoption de nouveaux comportements et nouvelles méthodologies pour mieux appréhender les défis auxquels ils sont confrontés.

D'autres outils viennent supporter cette transformation managériale, comme la refonte du système de management de la performance et du développement, le système « *Flow* », avec des points de contacts réguliers tout au long de l'année entre le manager et le collaborateur.

## **Donner du sens : la Mission comme étendard**

Comprendre le sens de son action quotidienne et pouvoir agir positivement sur l'évolution de son entreprise favorise l'estime de soi et crée du plaisir au travail. Au quotidien, le Groupe Rocher mobilise ses salarié(e)s autour de sa mission de « *Reconnecter les femmes et les hommes à la nature* », un levier d'engagement puissant pour toutes et tous.

En effet, le Groupe Rocher est une entreprise à mission au sens de la loi PACTE française depuis 2019 et se donne pour mission de reconnecter les femmes et les hommes à la nature. Cette mission exprime ainsi les 60 ans d'expertise du groupe pour rendre le meilleur de la nature accessible à toutes et tous, des plantes à la peau, dans une démarche de respect de l'environnement et de la biodiversité.

Cette mission s'articule autour de trois objectifs statutaires : sensibiliser à la nature, renforcer la connaissance des enjeux environnementaux et encourager l'action pour réduire son impact sur les ressources naturelles. Dans cette dynamique, le groupe cherche à aligner toujours plus étroitement sa mission avec son plan RSE 2030 et sa stratégie de performance globale :

## OBJECTIFS STATUTAIRES DE LA MISSION DU GROUPE ROCHER

1

PROMOUVOIR  
ET FAIRE VIVRE  
DES EXPÉRIENCES  
DE NATURE

à ses parties prenantes, à travers un ensemble d'animations en vue de leur prise de conscience des enjeux de la nature et d'opportunités à expérimenter et ressentir les liens avec la nature.

2

FORMER AUX ENJEUX  
DE LA NATURE

et aux limites planétaires, par un corpus de formations et programmes d'éducation favorisant la compréhension par ses parties prenantes et nourrissant leur capacité d'agir en faveur de la nature.

3

AGIR EN FAVEUR  
DE LA NATURE

en visant à concilier activités humaines et réduction de l'impact sur les ressources naturelles, intégrant les limites planétaires.

Le premier objectif engage le Groupe Rocher à promouvoir et faire vivre des expériences de nature à ses parties prenantes, à travers un ensemble d'animations leur permettant de prendre conscience des enjeux de la nature et des opportunités à expérimenter pour ressentir les liens avec la nature. Le Groupe Rocher propose ainsi chaque année à ses salarié(e)s de vivre des expériences de nature et/ou de participer à des activités de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Le Groupe Rocher s'engage selon son deuxième objectif statutaire à former aux enjeux de la nature à travers un corpus de formations et programmes d'éducation favorisant la compréhension par ses parties prenantes et nourrissant leur capacité d'agir en faveur de la nature. Le Groupe Rocher a ainsi développé un parcours de formation aux enjeux RSE accessible à l'ensemble de ses salarié(e)s et a formalisé une politique de formation pour les expertises RSE métiers ainsi que le top management groupe & marques.

Enfin, à travers son troisième objectif d'agir en faveur de la nature, le groupe souhaite s'engager à contribuer, à sa mesure, à restaurer les chaînes du vivant via ses pratiques d'approvisionnement, dans la conception de ses produits et sur ses sites. Ces différentes manières d'agir sont reprises dans la stratégie biodiversité du groupe.

## ZOOM SUR



### Les Act Beautiful Days

Les *Act Beautiful Days*, sont des demi-journées de mobilisation sur le terrain, qui offrent à chaque collaboratrice et collaborateur l'opportunité de s'engager une fois par an pour la préservation de la nature et des plantes, en collaboration avec une association locale. Ce projet est porté en partenariat avec la Fondation Yves Rocher. En 2025, 49 sessions ont eu lieu, dans plus de 13 pays et rassemblant plus de 1040 personnes.

## OÙ EN SOMMES-NOUS ?

La formation de l'ensemble des managers du groupe a débuté en 2023 et plus de **400** managers ont été formés à fin 2025.

Concernant la mobilisation et la formation dans le cadre de la mission, ces deux dernières années, plus de **3 870** salarié(e)s ont eu accès à une expérience de nature sur l'ensemble des sites. Depuis 2021, le groupe a sensibilisé **3 488** salarié(e)s avec son programme de la Nature Academy.

Plusieurs formations en lien avec la RSE sont déployées chaque année. En 2025 :

- **3 437**<sup>12</sup> salarié(e)s, toutes marques confondues, ont réalisé la formation aux essentiels de la RSE déployée par le groupe ;
- **41,5%** des salarié(e)s<sup>13</sup> ont suivi la formation RSE propre à la marque Yves Rocher ;
- **247** salarié(e)s ont été formés à des formations RSE spécifiques à certains métiers (par exemple sur la communication plus responsable).

## BONNE PRATIQUE

En 2025, la marque Arbonne a de nouveau obtenu sa certification B Corp. La marque a obtenu sa re-certification avec une progression de 45% par rapport à l'année précédente, atteignant un score total de 121,4 points selon l'évaluation d'impact. Ce nouveau score place Arbonne en tête des marques de vente directe au sein du mouvement B Corp et parmi les marques les plus reconnues en matière de durabilité du secteur de la beauté et du bien-être à l'échelle mondiale.

Depuis cinq années, les collaboratrices et collaborateurs de la marque Dr. Pierre Ricaud s'engagent pour agir en faveur de la mission du groupe et de la marque. En 2025, à nouveau 100% des salarié(e)s de la marque ont réalisé une action en faveur des femmes, au profit de la communauté de lauréates du prix sociétal « Femmes en Chœur » en partenariat avec l'association Joséphine, ou de la nature.



La marque Yves Rocher en partenariat avec la Fondation Yves Rocher, a proposé à ses clientes et ses salarié(e)s travaillant en boutique en 2025 deux tests d'« Expériences Nature », qui sont des activités de sensibilisation ou d'action dans la nature avec des associations locales. Ces premiers tests ayant été un succès seront déployés dans toute la France en 2026. 42 client(e)s et 25 salarié(e)s ont pu participer à ces deux ateliers aux côtés de l'association *Les Cois Verts* à Rennes et *Des Espèces Parmi'lyon* à Lyon. Le taux de satisfaction des participant(e)s a atteint 3,95/4.

<sup>12</sup> Périmètre revu pour mise à jour : hors Flormar (exclu du reporting depuis 2024), hors Act & Learn (application supprimée), hors Arbonne.

<sup>13</sup> Des entités juridiques auprès desquelles la formation est déployée : Groupe Rocher Opérations, Yves Rocher International et Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher.

## PARAMÈTRES DE LA POLITIQUE

### **Périmètre juridique, géographique et populations couvertes :**

Toutes les entités, les marques et les pays du Groupe Rocher sont concernés par cette politique.

### **Temporalité d'application :**

La politique est déployée depuis 2025 et les objectifs sont en cours de revue.

### **Gouvernance :**

La politique est pilotée par la Direction People, Mission & Transformation et est validée par le CODIR Direction People, Mission & Transformation.

### **Canaux de consultation et diffusion :**

Les métiers concernés sont consultés lors de réunions ad hoc (COPIL, COMOP, etc.) et la politique est diffusée aux salarié(e)s via des sessions de formation organisées, un système documentaire partagé, des objectifs communs (OKR).

## TERRITOIRES & COMMUNAUTÉS

### **APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE ET RESPECT DES DROITS HUMAINS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR**

L'enjeu *Approvisionnement responsable et respect des droits humains dans la chaîne de valeur* identifié par le Groupe Rocher est relatif aux attendus de l'ESRS S2 *Travailleurs de la chaîne de valeur* et de l'ESRS G1 *Conduite des affaires*. Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités déterminés par le groupe comme matériels pour cet enjeu, lors de son analyse de double matérialité.

Enjeu	Nom de l'IRO	Typologie de l'IRO	Chaîne de valeur	Potentialité	Horizon temporel
5.1 Approvisionnement responsable et respect des droits humains dans la chaîne de valeur	<b>Atteintes aux droits humains des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement et des communautés locales en l'absence de contrôle par le groupe des pratiques de ses fournisseurs, sous-traitants, franchisés et conseillers à domicile</b>	Impact négatif	Indirect	Potentielle	Court terme
5.1 Approvisionnement responsable et respect des droits humains dans la chaîne de valeur	<b>Atteintes graves à l'environnement en l'absence de contrôle par le groupe des pratiques de ses fournisseurs et sous-traitants, franchisés et conseillers à domicile</b>	Impact négatif	Indirect	Potentielle	Moyen terme
5.1 Approvisionnement responsable et respect des droits humains dans la chaîne de valeur	<b>Contribution à l'amélioration des pratiques RSE des fournisseurs et sous-traitants grâce à la politique d'achats responsables</b>	Impact positif	Indirect	Potentielle	Moyen terme

## PRINCIPES DIRECTEURS

Le Groupe Rocher s'inscrit dans un modèle d'achats plus durables avec la volonté de développer des relations pérennes et plus responsables avec ses fournisseurs, notamment à travers l'enjeu d'**Approvisionnement responsable et respect des droits humains dans la chaîne de valeur** défini dans la matrice de double matérialité.

Dans le contexte actuel et face aux enjeux de raréfaction des ressources, de fragilisation et de complexification des filières d'approvisionnement, la sélection des fournisseurs et la gestion des panels fournisseurs s'imposent comme des leviers importants pour atteindre les ambitions RSE du Groupe Rocher. Cette politique permet d'engager pour les années à venir une approche holistique et durable à travers trois piliers :

### **Assurer la conformité de la chaîne d'approvisionnements**

#### *Évaluations et audits des fournisseurs*

Le Groupe Rocher a intégré la maîtrise des risques sociaux et environnementaux dans la gestion de ses chaînes d'approvisionnement. Cela afin de bâtir des relations commerciales fondées sur la confiance, la transparence et le respect, en travaillant main dans la main avec ses fournisseurs.

Ainsi, depuis 2017, le Groupe Rocher a intégré la maîtrise des risques sociaux et environnementaux à la gestion de ses chaînes d'approvisionnement, notamment grâce à ce processus d'homologation et de suivi des fournisseurs, reposant sur des systèmes d'évaluations et d'audits. Chaque partenariat repose sur des systèmes d'évaluations et d'audits afin de renforcer la traçabilité des produits et des partenaires afin de favoriser un approvisionnement toujours plus durable.

#### *Application du dispositif de vigilance*

Depuis 2017, le Groupe Rocher a beaucoup investi dans la mise en œuvre d'un système de conformité à la Loi sur le devoir de vigilance. Les détails du dispositif de vigilance en place en 2025, ainsi que les résultats associés sont présentés dans la publication volontaire de vigilance du groupe, disponible sur le site internet.

## Engagement à travers le code de conduite

Afin de garantir un engagement des fournisseurs du groupe en faveur de pratiques éthiques et plus responsables, le code de conduite fournisseurs, issu du code de conduite des affaires du groupe, a été formalisé en 2021. Ce document reprend les 10 engagements attendus de la part des fournisseurs en matière d'éthique, de préservation de l'environnement et de responsabilité sociétale, tant sur des aspects de conformité aux réglementations que sur des engagements RSE volontaires. Ce code de conduite est soumis à la signature des fournisseurs du groupe, afin de s'assurer de sa bonne compréhension et de sa prise en compte.

## Intégrer la durabilité dans l'élaboration du panel fournisseurs

Dans le cadre de sa démarche de vigilance, le groupe veille à identifier et prévenir les risques, tout en allant au-delà de la simple conformité, afin d'embarquer son écosystème de fournisseurs sur les enjeux RSE et dans une progression commune.

### Intégration de critères RSE dans les relations fournisseurs

Le groupe œuvre à travailler avec un panel de fournisseurs qualifiés, conformes aux exigences réglementaires mais qui démontre également une performance satisfaisante sur les dimensions sociales et environnementales. Ainsi, sur l'intégralité du cycle de gestion d'un fournisseur, la dimension RSE est intégrée :

- **Phase d'homologation** : L'équipe Achats s'assure de la conformité minimale du fournisseur en matière de RSE et intègre également des éléments de performance, notamment via la prise en compte de certifications type *EcoVadis* ou autres référentiels spécifiques (*UEBT, Fair for Life, GOTS*, etc.) ;
- **Phase d'appel d'offres** : Les critères RSE font partie intégrante des critères de sélection lors des appels d'offres au sein du groupe. A ce titre, les équipes Achats du groupe utilisent un outil appelé « *Daisy* ». Cet outil permet de définir des critères de sélection des fournisseurs en six axes : la relation fournisseur, la RSE, le service, la qualité, l'innovation et les coûts. La mise en œuvre de ces jalons doit encore être formalisée pour être pérenne. A ce titre, le groupe s'est doté d'une procédure achats, intégrée dans les évaluations menées par le contrôle interne sur ses différentes filiales ;
- **Phase de pilotage** : L'équipe Achats définit et partage, lors des « *Business Reviews* » fournisseurs, le cap à tenir en matière de RSE en fonction de la notation et des recommandations *EcoVadis* ainsi que des enjeux matériels spécifiques à la catégorie innovation responsable.

## ZOOM SUR

### La certification EcoVadis du Groupe Rocher

Le Groupe Rocher a poursuivi en 2025 l'évaluation régulière d'une partie du panel de ses fournisseurs sur la base du référentiel *EcoVadis* et reste attentif à se faire régulièrement évaluer selon ce même standard. La dernière évaluation *EcoVadis* du groupe pour 2023-2024 a montré une progression de 10 points versus 2021. Avec un score de 75/100, le groupe a intégré le top 3% des entreprises les mieux notées de son secteur Cosmétiques & Détergents et le top 1% du secteur en termes d'Achats Responsables, se voyant décerner la médaille d'Or pour ses pratiques RSE avancées.



### *Collaborer avec un panel diversifié de fournisseurs*

- Secteur adapté et protégé

Le groupe favorise la diversité des structures présentes parmi ses fournisseurs depuis plusieurs années pour développer et encourager l'innovation. Une attention particulière est portée à l'intégration des entreprises du secteur adapté et protégé. Un indicateur relatif au montant d'achats réalisés auprès d'entreprises adaptées et d'établissements de service d'aide par le travail (ESAT) pour les activités d'assemblage est suivi depuis 2024 avec un objectif minimal de 75%.

- Acteurs locaux et issus des territoires d'implantation du groupe

Le Groupe Rocher travaille régulièrement avec des partenaires et fournisseurs locaux sur ses territoires d'implantation. Par exemple, l'entreprise *Smurfit Westrock*, depuis son usine implantée à Gégouan (56), fournit la grande majorité des barquettes du groupe, couvercles et intercalaire en cartons ondulés. Toutes les usines et site de distributions bretons sont concernés puisqu'ils représentent la majorité des colis envoyés aux client(e)s et les cartons de regroupement de produits finis, soit plus de 14 millions d'unités en 2025.

- Entreprises innovantes et agilité

Le développement de pratiques plus responsables en matière d'achats passe nécessairement par une montée en compétences sur les sujets RSE et une volonté d'agir des actrices et acteurs de l'écosystème, tant en interne auprès de la communauté achats, qu'en externe auprès des fournisseurs.

### ***S'appuyer sur un écosystème engagé***

#### *Faire grandir l'expertise RSE interne*

Interfaces avec des milliers de fournisseurs, les équipes Achats doivent construire un panel de partenaires en capacité d'accompagner les exigences de durabilité du groupe (écoconception, ingrédients, biodiversité, carbone, plastique, eau, numérique responsable). Une attention particulière est portée à la formation de ces équipes afin de renforcer leur expertise RSE. Ainsi, elles accompagnent et partagent les bonnes pratiques aux fournisseurs pour qu'ils progressent aux côtés du groupe.

La Direction Achats Groupe a créé un module de formation « Achats Responsables » pour ses expert(e)s internes. Cette formation reprend les fondamentaux de la RSE, la stratégie RSE groupe et les enjeux de sa mission, mais également des éléments spécifiques aux métiers des achats tels que le Code de Conduite Fournisseurs, le devoir de vigilance ou la performance carbone scope 3.

#### *Mobiliser les communautés achats sur les expertises RSE*

Les équipes Achats favorisent la co-construction, via des journées d'innovation ou de partage sur des problématiques spécifiques en partenariats avec les communautés de fournisseurs du groupe.

Afin de susciter l'engagement des fournisseurs et partenaires, les équipes Achats organisent régulièrement des visites de parties prenantes à La Gacilly, dans le cadre de séminaires d'une à deux journées composées de visites de sites, d'échanges, de séances de travail sur les engagements et stratégies RSE réciproques favorisant ainsi que le partage de bonnes pratiques ou le lancement d'initiatives communes à vocation sociale ou environnementale.

Les fournisseurs sont également amenés à visiter régulièrement les structures logistiques ou industrielles du groupe, afin de mieux comprendre ses enjeux et échanger sur sa politique RSE. La thématique des achats, par les risques ainsi que les opportunités qu'elle représente, est aujourd'hui pleinement intégrée à la stratégie RSE du groupe. Les équipes, formées et accompagnées par des processus formalisés sont des actrices et des acteurs engagés de la transformation du groupe et de ses marques.

## OÙ EN SOMMES-NOUS ?

En 2025, **87%** des audits terrains et documentaires prévus sur l'année ont été réalisés.

En outre, **78%** du volume d'achats 2024 a été réalisé auprès de fournisseurs évalués par EcoVadis et **72%** des fournisseurs du groupe évalués via EcoVadis ont amélioré leur note à la suite d'une réévaluation, soit 433 fournisseurs.

## BONNE PRATIQUE

Les équipes Achats ont travaillé courant 2025 sur la mise en place d'une *Scorecard RSE* par famille de produits cosmétiques, permettant de partager lors de ces instances les ambitions de chaque fournisseur. L'objectif de cet outil est de pouvoir piloter les avancées sur les inducteurs les plus importants suivant la typologie du produit acheté. Ces *scorecards* seront déployées sur 80% du panel achats en 2026.

En 2025, les équipes Achats Indirects du Groupe, en collaboration avec les équipes RSE et les équipes Opérations, ont révisé les critères de sélection des transporteurs en phase d'appel d'offres. Ceux-ci prennent désormais mieux en compte l'impact carbone des modes de transport prévus sur ces contrats afin de favoriser les transporteurs les plus engagés dans la décarbonation.

## PARAMÈTRES DE LA POLITIQUE

### Périmètre juridique, géographique et populations couvertes :

Toutes les entités, les marques et les pays du Groupe Rocher sont concernés par cette politique.

### Temporalité d'application :

Le plan de vigilance du groupe est déployé depuis 2017 et la politique Achats « Source » est déployée depuis 2021 et les objectifs seront revus à horizon 2030.

### Gouvernance :

La politique est pilotée par la Direction Qualité & RSE et est validée par la Direction Mission & Impact.

### Canaux de consultation et diffusion :

Les métiers concernés sont consultés lors de réunions ad hoc (COPIL, COMOP, etc.) et la politique est diffusée aux salarié(e)s via des sessions de formation organisées, un système documentaire partagé, des objectifs communs (OKR).

## ANCRAGE TERRITORIAL ET SOUTIEN AUX ÉCONOMIES LOCALES

L'enjeu *Ancrage territorial et soutien aux économies locales* identifié par le Groupe Rocher est relatif aux attendus de l'ESRS S3 *Communautés touchées*. Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités déterminés par le groupe comme matériels pour cet enjeu, lors de son analyse de double matérialité.

Enjeu	Nom de l'IRO	Typologie de l'IRO	Chaîne de valeur	Potentialité	Horizon temporel
5.3 Ancrage territorial des marques	Vulnérabilité territoriale en cas de diminution ou suppression d'activités industrielles, résultant d'un ancrage fort et historique	Impact négatif	Indirect	Potentielle	Court terme

## PRINCIPES DIRECTEURS

### *La Convention des Entreprises pour le Climat*

En 2025, le Groupe Rocher a pris part à la *Convention des Entreprises pour le Climat* (CEC) avec sa filiale Groupe Rocher Opérations, en charge des opérations industrielles et logistiques à La Gacilly, auprès de la CEC Ouest, fort de son ancrage historique en Bretagne.

Après une année au sein du parcours CEC Ouest, Vincent Taglioni, Directeur des Opérations du Groupe Rocher et Président de Groupe Rocher Opérations, et Marion Decroix, Directrice Qualité & RSE, ont finalisé une feuille de route qui porte l'ambition d'une économie au service du vivant et qui s'engage à la fois pour son territoire et pour sa filière. Cette feuille de route, s'inspire du cœur de l'histoire du groupe et de l'engagement pionnier de son créateur pour le vivant et son territoire. Les premiers déploiements se feront dès 2026 avec l'étude de différents projets comme un fonctionnement en usine sèche, ou l'intégration de filière de consigne. A long terme, l'objectif est d'intégrer l'ensemble des parties prenantes du groupe à cette démarche, en commençant par les salarié(e)s, en communiquant régulièrement sur l'avancée des projets de la feuille de route mais également via une démarche favorisant l'intrapreneuriat.

Afin d'accélérer la transformation des entreprises du territoire Ouest et de la filière cosmétique, le groupe soutient une troisième édition du parcours CEC Ouest en 2026.

### *Expérimenter dans les territoires : La Gacilly Bas Carbone*

En parallèle, un projet doté d'une ambition spécifique a été lancé depuis plusieurs années sur le territoire emblématique de La Gacilly, qui regroupe certains des sites majeurs du groupe : La Gacilly Territoire Bas Carbone. L'ambition était de faire de La Gacilly un territoire bas carbone en 2025 en réduisant de 75% ses émissions de gaz à effet de serre des scope 1 & 2 par rapport à 2019 et en alimentant les structures du territoire avec 85% d'énergie renouvelable. La démarche repose sur cinq piliers, adressés de manière holistique sur le territoire :

- Sobriété et transition énergétique
- Filière bois durable et locale
- Alimentation bio et locale
- Mobilité responsable
- Sobriété numérique

Ce projet mené par une équipe pluridisciplinaire a reflété un travail coopératif des équipes continu.

## OÙ EN SOMMES-NOUS ?

En 2025, le Groupe Rocher a atteint son objectif de **75%** de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du projet La Gacilly Bas Carbone par rapport à 2019.

## BONNE PRATIQUE

Dans le cadre du pilier « *Filière bois durable et local* » du projet La Gacilly Bas Carbone, l'équipe projet a mis en place des « Comité filières » afin de fluidifier les relations tripartites entre le Groupe Rocher, son prestataire d'énergie et les associations fournissant du bois bocager. En 2025, ces échanges ont permis de mettre en place un approvisionnement du bois vertueux, local et au meilleur prix pour toutes les parties prenantes dans le respect des ambitions du projet.

## PARAMÈTRES DE LA POLITIQUE

### **Périmètre juridique, géographique et populations couvertes :**

Toutes les entités, les marques et les pays du Groupe Rocher sont concernés par cette politique.

### **Temporalité d'application :**

La politique est déployée depuis 2021 et les objectifs sont en cours de revue.

### **Gouvernance :**

La politique est pilotée par la Direction Qualité & RSE et est validée par la Direction Mission & Impact.

### **Canaux de consultation et diffusion :**

Les métiers concernés sont consultés lors de réunions ad hoc (COPIL, COMOP, etc.) et la politique est diffusée aux salarié(e)s via des sessions de formation organisées, un système documentaire partagé, des objectifs communs (OKR).

# ANNEXES

## NOTE MÉTHODOLOGIQUE

### RÉFÉRENTIEL EXTRA-FINANCIER

Tel qu'indiqué en préambule, le cadre juridique précédemment applicable au Groupe Rocher en matière de reporting extra-financier a évolué, de sorte que le groupe n'est pas soumis à l'obligation légale de publier un « état d'informations en matière de durabilité » au sens de l'article L.232-6-3 du Code de commerce pour l'exercice 2025.

Le présent document est publié par le groupe à titre volontaire, dans une logique de continuité et de transparence, et s'inscrit dans le contexte du report d'échéancier en la matière. La démarche de reporting adoptée par le groupe pour l'exercice 2025 repose sur son référentiel interne de reporting extra-financier, inspiré des textes réglementaires suivants :

- en droit national l'article L.232-6-3 du Code de commerce, tel que modifié par la loi n° 2025-391 du 30 avril 2025 ;
- et en droit européen la directive (UE) 2022/2464 aussi appelée « *Corporate Sustainability Reporting Directive* » reportée par la directive (UE) 2025/79 ;

Ainsi, le groupe ne revendique pas une stricte conformité aux ESRS applicables aux entités éligibles dont ne relève pas le Groupe Rocher. La base de préparation, le périmètre et, le cas échéant, les limites méthodologiques d'établissement du présent rapport sont précisés ci-dessous.

### PÉRIMÈTRE GLOBAL

Par « Groupe Rocher » est entendu l'ensemble des sociétés détenues directement ou indirectement par la société-mère Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher, comme présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025, à l'exclusion des sites fermés, vendus, cédés ou en cours de cession pendant l'année 2025, par souci de disponibilité et de qualité des données, soit les entités suivantes :

- La marque et filiale Petit Bateau et l'intégralité de ses entités associées ;
- La marque et filiale Stanhome et l'intégralité de ses entités associées ;
- Les sites de la marque Sabon en Israël, soit Sabon Offices, Sabon Logistique et Sabon Production.

Ainsi, sur les 9087 salarié(e)s présents à la clôture du 31 décembre 2025 et présentés dans le rapport de gestion, le périmètre du présent rapport comprend 8 849 salarié(e)s, soit un taux de couverture de 97,3%.

La période de reporting de l'ensemble des indicateurs court du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les entités intégrées au cours de l'année sont comptabilisées l'année suivante.

### CONSOMMATION PLUS RESPONSABLE

#### Périmètre

Le périmètre de consolidation pris en compte pour calculer le pourcentage de chiffre d'affaires effectué par des de Produits toujours plus responsables et pour exprimer le pourcentage de chiffre d'affaires effectué par des produits coté GII comprend les monoproduits, les formats standards et medium, et les produits cosmétiques uniquement.

L'ensemble des indicateurs concernant les ingrédients cosmétiques sont reportés sur le périmètre Groupe Rocher Opérations, les indicateurs sont en cours de mesure chez Arbonne et Sabon.

#### Protocole

##### Naturalité

La part de naturalité des ingrédients présentés est calculée sur la méthode de calcul basée sur la masse moléculaire (ratio masse moléculaire d'origine naturelle/masse moléculaire totale). Des premiers calculs de naturalité selon la norme ISO 16 128 ont été réalisés afin de mesurer l'impact de ce changement de méthode. Cette norme est définitivement utilisée pour l'ensemble des ingrédients depuis début 2021. Les informations portant sur l'activité cosmétique ne couvrent pas la marque Arbonne et Sabon.

##### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires pris en compte pour exprimer le pourcentage de chiffre d'affaires effectué par des de Produits toujours plus responsables et pour exprimer le pourcentage de chiffre d'affaires effectué par des produits coté GII, est le chiffre d'affaires toutes taxes comprises selon le nombre d'unités vendues au prix théorique du produit.

## Définitions

### Ingrédient naturel

Un ingrédient naturel est un élément issu de la nature, il peut être d'origine végétale, minérale ou animale, et qui est le fruit une transformation physique qui ne nécessite pas l'adjonction de solvant et qui ne modifie pas la structure chimique originale de l'élément naturel ni ses propriétés actives initiales.

### Ingrédient synthétique

Un ingrédient synthétique a subi une ou plusieurs transformations chimiques. Ces transformations peuvent être artificielles ou inspirées de la nature.

### Ingrédient végétal

Un ingrédient végétal est un ingrédient naturel issu d'une plante, contrairement aux ingrédients naturels d'origine animale ou minérale.

### Ingrédient fonctionnel

Un ingrédient fonctionnel est utilisé pour ses propriétés techniques ou sensorielles dans la formulation, sans avoir d'effet direct sur la peau. Il contribue à la texture, la stabilité, la conservation ou l'application du produit. Exemples : agents de texture (gomme xanthane), conservateurs, émulsifiants, parfums. Son rôle : assurer la bonne tenue, la sensorialité et la sécurité du produit (touché soyeux, odeur agréable, bonne conservation, etc.).

### Actif

Un actif est un ingrédient utilisé dans une formule cosmétique pour avoir un effet biologique ciblé sur la peau, les cheveux ou les ongles (hydratation, anti-âge, apaisement, éclat, etc.). Sa concentration est calibrée pour garantir une efficacité mesurable, validée par des tests scientifiques. Exemples : acide hyaluronique, niacinamide, extrait de camomille, rétinol. Son rôle : agir directement sur la structure ou le fonctionnement de la peau, selon les promesses du produit.

## Audit de l'indicateur du chiffre d'affaires couvert les produits cotés selon la méthodologie du Green Impact Index

En 2025, l'atteinte de l'objectif du chiffre d'affaires généré par des produits cotés avec la méthodologie GII, a été auditée en assurance limitée par l'un de nos commissaires aux comptes.

### Définition

Le Green Impact Index est un outil d'affichage environnemental et sociétal évaluant les produits sur 52 critères pour leur attribuer une note allant de A à E. Au-delà de l'impact carbone, il intègre les enjeux sociétaux ainsi que de biodiversité et de naturalité, pour aller vers des produits plus durables. Ainsi, l'AFNOR Spec 2215 propose une méthodologie d'affichage holistique tenant compte de l'ensemble des enjeux RSE. L'indicateur calcule ainsi la part du chiffre d'affaires de la marque Yves Rocher généré par des produits Yves Rocher cotés GII et affichés sur le site internet Yves Rocher France, sur la part du chiffre d'affaires TTC de la marque.

### Périmètre du chiffre d'affaires

Est pris en compte le chiffre d'affaires généré par les monoproduits, format standard et médium, destinés à la vente et OSFA et produits de beauté uniquement. Exclusion des : multiproduits, échantillons, formats mini, cadeaux, testeurs, produits cabine et non produits de beauté (multi-familles, accessoires marketing, home fragrance et santé naturelle).

### Résultats

En 2025, le résultat était de :

	Objectif à atteindre en 2025	Objectifs atteint en 2025
<b>CA réalisé par produits cotés GII</b>	20%	29,4%

## GOUVERNANCE

### Périmètre

Le périmètre de consolidation pris en compte pour la partie GOUVERNANCE est le périmètre global du présent rapport mentionné ci-dessus.

## ENVIRONNEMENT

### Périmètre général

Le périmètre de consolidation pris en compte pour la partie ENVIRONNEMENT inclut les sites industriels de production et de distribution des produits cosmétiques ainsi les sites tertiaires appartenant au Groupe Rocher :

2 sites de production : Les sites des Villes Geffs (FR) et Rieux (FR).

10 sites logistiques : Les sites de La Croix des Archers (FR), La Villouët (FR), Yves Rocher Portugal (PT), Yves Rocher Canada (CA), Yves Rocher Maroc (MA), Yves Rocher Russie (RU), Yves Rocher Pologne (PL), Yves Rocher Thaïlande (TH), Yves Rocher Turquie (TR) et Arbonne Greenwood, IN (US).

23 sites tertiaires : 9 sites situés en France (Yves Rocher Rennes Beaumont, Cap Connect à Issy-les-Moulineaux, Les Gâtinais, L'Atelier des Primevères, l'Eco-Hôtel Spa La Grée des Landes, la Maison Yves Rocher, Rives Nature, La Bergerie et DJ Eclorarium), 14 sites tertiaires internationaux (Arbonne Northampton UK, Arbonne Headquarter Irvine, Arbonne Sydney, Arbonne Chatsworth, Yves Rocher Belgique, Yves Rocher Roumanie, Yves Rocher République Tchèque, Yves Rocher Madrid, Yves Rocher Milan, Yves Rocher Hong Kong, Yves Rocher Ukraine, Sabon Japon, Origami, Sabon Roumanie).

Comme indiqué dans le périmètre global du présent rapport, sont exclues les entités suivantes :

- La marque et filiale Petit Bateau et l'intégralité de ses entités associées ;
- La marque et filiale Stanhome et l'intégralité de ses entités associées ;
- Les sites de la marque Sabon en Israël, soit Sabon Offices, Sabon Logistique et Sabon Production.

Ce périmètre est identifié dans le protocole comme le périmètre global environnemental.

### Périmètre par indicateur

Périmètre consommations d'énergie et rejet d'émissions de gaz à effet de serre : périmètre global environnemental.

Isopérimètre pour les consommations d'énergie et rejet d'émissions de gaz à effet de serre : sont compris l'ensemble des sites présents en 2022 et 2025, et exclus ceux non présents en 2022 ou 2025, c'est-à-dire les sites suivants :

- 2 sites de production : Les sites des Villes Geffs (FR) et Rieux (FR).
- 10 sites logistiques : Les sites de La Croix des Archers (FR), La Villouët (FR), Yves Rocher Portugal (PT), Yves Rocher Canada (CA), Yves Rocher Maroc (MA), Yves Rocher Russie (RU), Yves Rocher Pologne (PL), Yves Rocher Thaïlande (TH), Yves Rocher Turquie (TR) et Arbonne Greenwood, IN (US).
- 19 sites tertiaires : 8 sites situés en France : Yves Rocher Rennes Beaumont, Cap Connect à Issy-les-Moulineaux, Les Gâtinais, L'Atelier des Primevères, l'Eco-Hôtel Spa La Grée des Landes, la Maison Yves Rocher, Rives Nature, DJ Eclorarium, 11 sites tertiaires internationaux : Arbonne Northampton UK, Arbonne Headquarter Irvine, Yves Rocher Belgique, Yves Rocher Roumanie, Yves Rocher République Tchèque, Yves Rocher Madrid, Yves Rocher Milan, Yves Rocher Hong Kong, Yves Rocher Ukraine, Sabon Japon, Origami.

Périmètre de production de déchets : sont compris les sites suivants dans les indicateurs sur la production de déchets : Les Villes Geffs, Rieux, La Croix des Archers, La Villouët, Yves Rocher Portugal, Yves Rocher Canada, Yves Rocher Russie, Arbonne Greenwood INDIANA, Eco hôtel la Grée des Landes, Yves Rocher Rennes, Cap Connect, Arbonne Headquarter Irvine, Sabon Japon.

Isopérimètre pour la production de déchets : tous les sites du périmètres déchets à l'exception de Sabon Japon sont compris.

### Protocole

Consommation totale d'énergie : indique la totalité des consommations toute énergie confondue des sites du périmètre, exprimée en kWh ou MWh.

Part d'énergie renouvelable : indicateur calculé en divisant le total des consommations liées à l'énergie renouvelable par le total des consommations d'énergie, exprimé en pourcentage.

Indicateur de performance énergie : le ratio énergie par unité de production cosmétiques est calculé sur le périmètre industriel et logistique hors Yves Rocher Canada.

Production totale de déchets : indicateur calculé en sommant les consommations des déchets ayant été mis en décharge, incinérés, valorisés énergétiquement, recyclés ou réutilisés.

Déchets recyclés : indicateur calculé en sommant les totaux de consommations des déchets valorisés via le recyclage.

Déchets réutilisés : indicateur calculé en sommant les totaux des consommations de déchets valorisés via le réemploi.

Déchets valorisés : indicateur calculé en sommant les totaux des consommations des déchets non dangereux incinérés avec valorisation énergétique, des déchets dangereux incinérés avec valorisation énergétique et des boues valorisation matière.

Indicateurs sur le rejet d'émissions de gaz à effet de serre :

- sont comprises dans le scope 1 les émissions liées aux consommations de combustibles de l'ensemble des sites du périmètre global environnemental ainsi que les émissions liées aux consommations de carburants

des 375 véhicules de fonction et de service des entités Laboratoire de Biologie Végétale, Groupe Rocher Opérations, Dr. Pierre Ricaud et Yves Rocher France, en France ;

- sont comprises dans le scope 2 les émissions liées aux consommations d'électricité et de chauffage urbain de l'ensemble des sites du périmètre global environnemental ainsi que les émissions liées aux consommations d'électricité et de chauffage urbain du parc de 931 magasins exploités directement par les marques du Groupe Rocher (fonds propres et succursales) dans le monde ;
- sont comprises dans le scope 3 les émissions liées aux consommations d'électricité et de chauffage urbain des 1 444 points de ventes exploités sous les enseignes des marques du groupe en franchise, gérance libre, location-gérance, concession de surface et en commission-affiliation dans le monde ;
- sont exclus de l'ensemble des indicateurs les plus de 5 000 points de vente multimarques et exploités par des agents groupe. Les émissions de gaz à effet de serre des magasins détenus sont constituées à 48% de données réelles et à 52% de données extrapolées (pour les magasins dans le scope 2 & 3).

## Outils et base de données

**Consommations environnementales :** Les données sont recueillies via un outil de partage et suivi en ligne. Un(e) ou plusieurs contributrices et contributeurs par site saisissent mensuellement des données quantitatives et qualitatives relatives à l'eau, l'énergie et les déchets sur leur périmètre. Ces données sont consolidées annuellement par la Direction Mission & Impact Groupe. Chaque site doit ensuite valider les données consolidées qui lui sont communiquées.

**Bilan carbone :** Le bilan des émissions de gaz à effet de serre est réalisé conformément à la méthodologie du GHG Protocol et comprend le scope 1, 2 & 3. Les facteurs d'émissions utilisés sont principalement, ceux de la Base Empreinte® de l'ADEME et pour certains postes spécifiques, des facteurs d'émissions sur mesure, notamment pour le poste produits & matières premières.

La part de l'électricité d'origine renouvelable pour chaque pays provient de l'Observ'ER (Observatoire des énergies renouvelables) pour les pays de l'Union Européenne et des données de l'IEA (<https://www.iea.org/data-and-statistics/data-product/electricity-information>) pour les pays hors Union Européenne. Lorsqu'un contrat spécifique est passé avec un fournisseur d'électricité proposant une offre d'énergie renouvelable supérieur au mix moyen du pays, les facteurs d'émissions pour l'électricité et la part de l'électricité d'origine renouvelable sont issus directement des documentations fournisseurs, dans le cas contraire le facteur d'émissions utilisé pour l'électricité est celui du mix moyen national. Pour les sites Arbonne Greenwood Indiana et Arbonne Levlad Production Chatsworth, Arbonne Headquarter Irvine, Arbonne Northampton UK, les facteurs d'émissions sont issus soit de la donnée spécifique du fournisseur, soit de la base de l'US EPA (U.S. Environmental Protection Agency).

Pour le calcul du Scope 3, les bases de données utilisées sont l'Ecobalyse, l'EDL et la European Plastics Manufacturers. Les émissions scope 3 couvrent les postes suivants pour l'ensemble des marques du groupe :

- Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les scopes 1&2) : Amont énergie
- Produits & services achetés : Consommation d'énergie des sous-traitants, Produits - Matières premières, Emballages - Matières, Cadeaux & accessoires - Matières, IT, Achats hors production
- Immobilisations
- Déchets générés : Déchets Industriels, Déchets expéditions, Déchets magasins, Papier
- Transport de marchandises amont et distribution : Fret maîtrisé
- Déplacements professionnels
- Déplacements domicile/travail
- Transport de marchandises aval et distribution : Fret non maîtrisé, Consommations d'énergie des CPC
- Fin de vie des produits vendus : Produits - Fin de vie, Emballages - Fin de vie, Cadeaux & accessoires - Fin de vie
- Franchises : Consommations d'énergie des magasins (hors fonds propres)

Certaines catégories du Scope 3 sont exclues : actifs loués en amont, transformation des produits vendus, utilisation des produits vendus, actifs loués en aval et investissements. Le Groupe Rocher considère que ces dernières ne sont pas significatives ou que le suivi et les actions sont non réalisables par l'entreprise.

## Audit de la trajectoire carbone

En 2025, l'atteinte des objectifs de réduction carbone du groupe, a été auditée en assurance limitée par l'un de nos commissaires aux comptes. La trajectoire 2022 - 2025 du groupe avait initialement été définie sur un périmètre qui a depuis évolué :

	Emissions de tCO2eq 2022	Objectifs à atteindre en 2025
<b>Scope 1 &amp; 2</b>	7 383	-32%
<b>Scope 3</b>	185 153	-10%

Néanmoins, la valeur de la baseline 2022 a été revue en 2025 pour plusieurs raisons :

**Evolution du périmètre :** Afin de maintenir un périmètre comparable d'année en année le Groupe Rocher réalise son bilan carbone sur un périmètre « iso ». Ainsi, au sein du périmètre sur lequel porte les objectifs de réduction carbone (hors Flormar, Stanhome & Petit Bateau) les sites suivants n'étaient pas présents en 2022 ou 2025 et sont exclus du périmètre « iso » :

- Yves Rocher Tertiary sector Mexico
- Yves Rocher Slovaquie
- Arbonne Sydney, AUSTRALIA
- Arbonne Mississauga, CANADA
- Arbonne Tertiaire Chatsworth, CA
- Arbonne Levlad Production Chatsworth, CA
- Yves Rocher Ploermel
- La Bergerie
- Sabon Production
- Sabon Offices
- Sabon Logistique
- Sabon Roumanie

**Evolution de la méthodologie :** Plusieurs précisions méthodologique ont permis au groupe d'affiner et de majorer son empreinte carbone 2022 :

- Amélioration des facteurs d'émission pour le poste du scope 2 produits & matières premières suite à une prestation externe ;
- Amélioration des facteurs d'émission et de la précision des matières premières contenues dans les cadeaux pour le poste du scope 3 cadeaux & accessoires ;
- Modification des classifications des consommations d'électricité des magasins en fonds propres ou franchises et ajout de magasins manquants dans le périmètre pour les postes consommation d'électricité des magasins et fonds propres et hors fonds propres des scopes 2 & 3 ;
- Correction des émissions de la marque Sabon à la suite de la réception de données plus précises en 2024 pour les postes transport de marchandise amont et distribution : fret maîtrisé & transport de marchandise aval et distribution.

Par conséquent, après revue du périmètre et de la méthodologie la nouvelle baseline considérée est :

	Emissions de tCO2eq 2022	Objectifs atteints en 2025
<b>Scope 1 &amp; 2</b>	10 559	-58,7%
<b>Scope 3</b>	264 997	-27,4%

Par rapport à cette nouvelle baseline, le groupe a atteint les objectifs de sa trajectoire carbone.

## SALARIÉ(E)S

### Périmètre

Le périmètre de consolidation pris en compte pour la partie SALARIÉ(E)S est basé sur le périmètre total des salarié(e)s présents à la clôture du 31 décembre 2025 dans le rapport de gestion soit 100% du périmètre global. Les entités non prises en compte sont les suivantes :

- La marque et filiale Petit Bateau et l'intégralité de ses entités associées ;
- La marque et filiale Stanhome et l'intégralité de ses entités associées.

Les données sont calculées selon le nombre de personnes avec un contrat actif et non en ETP (Equivalent Temps Plein). Les effectifs totaux incluent l'ensemble des salarié(e)s quels que soit leur contrat (Contrat à durée indéterminée (CDI), Contrat à durée déterminée (CDD), Contrat de professionnalisation et Contrat d'alternance) et quel que soit les typologies de salarié(e)s (Office, Factory ou Retail).

La répartition entre les hommes et les femmes, par zone géographique et par type de contrat et par activités sont consolidés dans le présent rapport incluant l'ensemble des filiales du groupe.

Les taux de couverture sur la base des effectifs au 31/12/2025 :

Indicateurs	Taux de couverture	Exclusion
Nombre d'accidents du travail avec arrêts	99,97%	Yves Rocher GMBH (Allemagne), Yves Rocher SUEDE
Taux de fréquence	99,97%	Yves Rocher GMBH (Allemagne), Yves Rocher SUEDE
Taux de gravité	99,97%	Yves Rocher GMBH (Allemagne), Yves Rocher SUEDE
Taux d'engagement Tell US	100%	
Nombre de salarié(e)s formés à la RSE	29%	Inclus : GRO, LBVYR, Yves Rocher International.

### Protocole et outils

Au total, 95% des effectifs sont intégrés dans le système d'information RH Groupe (SuccessFactors). Les données quantitatives sont calculées directement au niveau central et issues de sources distinctes :

- De façon mensuelle et sur la base des données individuelles de chaque collaboratrice et collaborateur local(e) pour les entités intégrées dans le système d'information RH Groupe. La collecte s'effectue chaque mois via une interface automatisée, semi-automatisée (extraction automatique du système de paie local et un dépôt manuel sur le serveur central) ou complètement manuel, et dans le respect des règles de protection des données personnelles.
- A l'aide de fichiers Excel types transmis par le groupe et complétés par les filiales en local pour les entités non intégrées. Les données sont ici agrégées par entité et non nominatives. La collecte s'effectue de façon trimestrielle ou annuelle selon la donnée.
- Les données suivantes sont collectées de façon annuelle : le nombre d'accidents du travail.

Lors de l'import mensuel dans le système d'information RH Groupe, des contrôles automatiques sont mis en place pour garantir une qualité de données constante (des macros et robots développés par les équipes IT). La Direction RH Groupe vérifie dans un second temps leur cohérence et leur exactitude avec les contributrices et contributeurs locaux. Les informations qualitatives sont apportées par la Direction RH Groupe et ses représentant(e)s et dans les filiales.

### Définitions

#### Nombre d'accidents du travail :

Nombre d'accidents survenus pendant les heures de travail sur le lieu de travail avec arrêt, (hors accidents de trajet vers ou depuis le lieu de travail). Nombre d'accidents du travail dont la date de début se situe entre le 1er et le dernier jour de l'année 2025. En cas de récurrence, l'accident n'est pas comptabilisé plusieurs fois.

#### Taux de fréquence :

Nombre d'accidents du travail sur l'ensemble de l'année 2024 avec au moins un jour d'absence déclaré rapporté au nombre d'heures travaillées x 1 000 000. Les heures travaillées sont comptabilisées selon le temps de présence réel annuel de chaque salarié. Lorsque la comptabilisation des heures réelles est rendue trop complexe (collecte, retraitement), ce sont les heures théoriques qui sont recensées, c'est-à-dire la durée hebdomadaire théorique prévue dans le contrat de travail. La collecte des données est mensuelle auprès des filiales grâce à des interfaces entre les SIRH locaux et le SIRH central. A ce jour, la majorité des filiales sont en capacité de remonter de façon automatique et nominative le temps de travail contractuel (théorique), pas le temps de travail réellement travaillé. En 2025, les heures réellement travaillées ont été recensées pour la France et ce sont les heures théoriques qui ont été recensées pour les autres entités à l'international.

#### Nombre de jour d'absence :

Nombre de jours calendaires d'arrêt de travail en raison d'un accident du travail (= nombre de jour entre la date d'arrêt et la date de reprise, y compris les week-end et jours fériés). Sont pris en compte également les jours d'absence liés à un arrêt se prolongeant sur l'année 2025 et résultant d'un accident survenu antérieurement. Il est ici précisé que le jour de l'accident n'est pas pris en compte dans le calcul des jours d'absence.

#### Taux de gravité :

Nombre de jours d'absence sur l'ensemble de l'année 2024 rapporté au nombre d'heures travaillées x 1000. Les heures travaillées sont comptabilisées selon le temps de présence réel annuel de chaque salarié. Par exception, lorsque la comptabilisation des heures réelles est rendue trop complexe (collecte, retraitement), ce sont les heures théoriques qui sont recensées, c'est-à-dire la durée hebdomadaire théorique prévue dans le contrat de travail. La collecte des données est mensuelle auprès des filiales grâce à des interfaces entre les SIRH locaux et le SIRH central. A ce jour, la majorité des filiales sont en capacité de remonter de façon automatique et nominative le temps de travail contractuel (théorique), pas le temps de travail réellement travaillé. En 2025, les heures réellement travaillées ont été recensées pour la France et ce sont les heures théoriques qui ont été recensées pour les autres entités à l'international. Le nombre de jours d'absence liés à un arrêt se prolongeant sur l'année 2025 et résultant d'un accident survenu antérieurement sont pris en compte.

### Audit de la formation RSE de salariés

En 2025, l'atteinte de l'objectif du pourcentage de salariés formés à la RSE a été auditée en assurance limitée par l'un de nos commissaires aux comptes.

#### Définition

Cet indicateur répond à un objectif opérationnel de la mission du Groupe Rocher : le pourcentage de salarié(e)s formés aux engagements du groupe et le marque Yves Rocher. Le Groupe Rocher a conçu et déployé deux modules de formation en ligne sur les fondamentaux de la RSE, développant ainsi des contenus pédagogiques sur mesure pour sensibiliser ses collaboratrices et collaborateurs. Yves Rocher a déployé sa formation RSE dédiée à son programme d'engagement Act Beautiful découlant de sa mission « Révéler, protéger et transmettre le pouvoir des plantes, pour une beauté plus naturelle et plus responsable ».

#### Périmètre

Le périmètre de consolidation concerne les employés CDI, hors retail, parmi les entités Laboratoires de Biologie Végétale, Yves Rocher et ses filiales et Groupe Rocher Opérations.

Sont comptés dans l'indicateur, les employé(e)s, en cumulé depuis 2024, ayant réalisé le module 3 de la formation « *Act Beautiful* » de la marque Yves Rocher.

#### Méthode de calcul

Le pourcentage est calculé en divisant le nombre cumulé d'employés ayant reçu la formation du module 3 depuis 2024 par le nombre total d'employés du périmètre de consolidation.

#### Résultats

En 2025, le résultat était de :

	Objectif à atteindre en 2025	Objectif atteint en 2025
<b>Formation RSE</b>	34%	41,6%

# **LABORATOIRES DE BIOLOGIE VÉGÉTALE YVES ROCHER**

7 chemin de Bretagne  
92130 Issy-les-Moulineaux

## **RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PORTANT SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AUX INDICATEURS DE PERFORMANCE ESG AU TITRE DE L'EXERCICE 2025**

Le 20 mars 2026

## Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher

### Rapport d'assurance limitée de l'un des commissaires aux comptes portant sur les informations relatives aux Indicateurs de Performance ESG au titre de l'exercice 2025.

A la Direction Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « l'entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur les informations relatives aux Indicateurs de Performance ESG (ci-après « les Informations »), préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces Informations ont été établies par la Direction Générale dans le cadre d'un contrat de facilité de crédit renouvelable signé avec NATIXIS le 18 décembre 2024. Elles sont présentées en Annexe du présent rapport.

#### Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité, dans tous ses aspects significatifs, des Informations de Groupe Rocher pour l'exercice clos le 31/12/2025 avec le Référentiel.

#### Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité avec celles d'autres entités et au fil du temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel disponible, dont les éléments significatifs sont présentés dans l'Etat déclaratif.

#### Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement.

#### Responsabilité de l'entité

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la direction, et il lui appartient de :

- Sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (i.e. le Référentiel) ;
- Préparer les Informations en appliquant le Référentiel ; et
- Concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Il nous appartient de :

- Planifier et réaliser les travaux pour obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- Formuler une conclusion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en œuvre et les éléments que nous avons collectés ;
- Communiquer notre conclusion à la Direction de l'entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas d'apprécier la pertinence des hypothèses retenues par l'entité.

### **Doctrine professionnelle appliquée**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC).

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.821-31 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, et des règles déontologiques.

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons planifié et effectué nos travaux, décrits ci-après, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre prestation d'assurance limitée et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons :

- Mis à jour notre connaissance de l'entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations ;
- Apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité visant à la conformité des Informations avec le Référentiel, étant précisé que nous n'avons pas évalué la conception, la mise en œuvre ou encore testé l'efficacité opérationnelle des contrôles pertinents pour la préparation des Informations, ;
- Apprécié si les méthodes utilisées par l'Entité pour établir les Informations sont appropriées au regard du Référentiel et le cas échéant, apprécié la pertinence des changements de méthodes et hypothèses ;
- Vérifié que les Informations ont été établies sur le périmètre indiqué dans le Référentiel ;

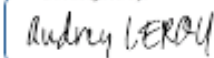
- Evalué le processus de collecte et de compilation des Informations afin d'apprécier l'exhaustivité et l'exactitude des informations collectées et mis en œuvre des procédures consistant à vérifier la correcte consolidation de ces données ;
- Sélectionné sur la base de notre jugement professionnel les informations que nous avons considérées les plus importantes, pour lesquelles nous avons :
  - Mis en œuvre des procédures analytiques consistant à vérifier la cohérence de leurs évolutions et demander aux responsables concernés, le cas échéant, des explications concernant des éléments inhabituels identifiés ;
  - Réalisé des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection consistant à vérifier la correcte application des méthodes de calcul et hypothèses décrites dans le Référentiel et à rapprocher les données sous-jacentes des pièces justificatives ;
  - Pour les estimations, par entretien avec les responsables concernés, nous avons pris connaissance de la méthode de calcul des données estimées. Nous avons apprécié le caractère approprié et l'application correcte de cette méthode ainsi que le caractère approprié des sources d'informations utilisées.
- Apprécié la cohérence d'ensemble des Informations par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance limitée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Paris, le 20 mars 2026

DocuSigned by:



501352F582E342C...

BDO PARIS

Représenté par Audrey LEROY

Associée

Publication :

Direction Mission & RSE Groupe Rocher

[csrgrouperocher@yrnet.com](mailto:csrgrouperocher@yrnet.com)

Impression :

HandiPRINT, entreprise adaptée

[contact@handi-print.fr](mailto:contact@handi-print.fr)

